

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars et en pourcentage)	Aux et pour les périodes de trois mois terminées le			Aux et pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2020	31 mars 2020	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2020	30 juin 2019 ⁽¹⁾
Résultats					
Revenu net d'intérêts	376 \$	406 \$	372 \$	782 \$	737 \$
Primes nettes	2 263	2 551	2 270	4 814	4 615
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾	920	1 004	900	1 924	1 842
Revenus d'exploitation⁽²⁾	3 559	3 961	3 542	7 520	7 194
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾	2 370	(114)	1 001	2 256	2 258
Revenu total	5 929	3 847	4 543	9 776	9 452
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	108	199	(6)	307	78
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 616	2 083	2 361	5 699	5 481
Frais autres que d'intérêts	1 782	1 728	1 816	3 510	3 474
Impôts sur les excédents	167	(113)	56	54	47
Excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres	256 \$	(50)\$	316 \$	206 \$	372 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽³⁾					
Particuliers et Entreprises	91 \$	(10)\$	142 \$	81 \$	227 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	261	(41)	179	220	312
Assurance de dommages	16	73	123	89	42
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(112)	(72)	(128)	(184)	(209)
	256 \$	(50)\$	316 \$	206 \$	372 \$
Indicateurs					
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	6,6 %	(1,7)%	8,4 %	2,5 %	5,1 %
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,70	1,21	(0,04)	0,97	0,25
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾	0,83	0,58	0,61	0,83	0,61
Bilan et hors bilan					
Actif	190 905 \$	177 578 \$	164 252 \$	190 905 \$	164 252 \$
Prêts et acceptations nets	57 738	65 527	61 392	57 738	61 392
Dépôts	74 921	69 318	59 512	74 921	59 512
Capitaux propres	15 743	15 925	15 043	15 743	15 043
Biens sous administration ⁽⁴⁾	433 888	395 770	419 813	433 888	419 813
Biens sous gestion ⁽⁵⁾	81 588	73 031	72 890	81 588	72 890
Ratios de fonds propres et ratio de levier					
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	17,9 %	17,6 %	15,7 %	17,9 %	15,7 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	17,9	17,6	15,7	17,9	15,7
Ratio du total des fonds propres	18,3	17,6	15,7	18,3	15,7
Ratio de levier	9,2	9,6	7,9	9,2	7,9

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽³⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 12 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽⁴⁾ Les données de 2019 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽⁵⁾ Les biens sous gestion peuvent également être administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 11 août 2020 – Au terme du deuxième trimestre terminé le 30 juin 2020, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 256 M\$, en baisse de 60 M\$, ou de 19,0 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2019. Les incidences financières de la pandémie de COVID-19 ont continué à affecter les résultats au cours de ce deuxième trimestre de 2020. Une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit de 114 M\$ a été constatée découlant principalement de la détérioration du contexte économique qui s'est poursuivie et de ses effets potentiels sur certains de ses membres et clients. Toutefois, les provisions prises au cours du premier trimestre en assurance voyage ont été révisées en fonction des volumes actuels et attendus de demandes de réclamations. La baisse des excédents s'explique également par une sinistralité plus importante en assurance de dommages due à la catastrophe liée à une tempête de grêle survenue en Alberta au cours du deuxième trimestre de 2020 ainsi qu'à l'évolution moins favorable des sinistres des années antérieures.

Soulignons également que des sinistres de l'exercice en cours moins importants en assurance automobile en raison des changements dans les habitudes de conduite ont permis des remises de primes en assurance auto de 155 M\$ aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant cette période de pandémie.

Ce résultat reflète également la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 91 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports aux excédents de 261 M\$ et de 16 M\$.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement canadien, par l'entremise de la Banque du Canada et de la SCHL, a déployé plusieurs initiatives de financement ayant pour objectif de soutenir le système financier canadien en préservant une source de financement aux entreprises. À l'instar des banques canadiennes, la Fédération s'est prévaluée de ces programmes pour un montant de 14,5 G\$ en date du 30 juin 2020. Ces sources additionnelles de financement permettent à la Fédération de maintenir des niveaux de liquidités adéquats pour faire face aux incidences liées à cette pandémie.

La Fédération maintient une très bonne capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 17,9 % et de 18,3 % au 30 juin 2020, alors qu'ils étaient de 16,9 % au 31 décembre 2019.

« Les résultats du 2^e trimestre témoignent de la très bonne solidité financière du Mouvement Desjardins. Cette solidité lui a d'ailleurs permis d'appuyer très activement ses membres et clients ainsi que leurs communautés depuis le tout début de la pandémie et de poursuivre des initiatives afin de relancer l'économie, que ce soit au niveau des mesures d'allègement, notamment la remise aux assurés auto, ou encore par le biais du Fonds du Grand Mouvement. C'est aussi avec fierté que j'ai pris connaissance des résultats de l'étude The Banker qui place Desjardins comme l'institution financière la plus performante au Canada en 2019 et celle qui serait en meilleure position pour affronter les conséquences de la pandémie en 2020 », a souligné le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier.

RAPPORT DE GESTION

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 11 août 2020, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour la période terminée le 30 juin 2020, par comparaison avec les périodes antérieures. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 30 juin 2020 et le rapport annuel 2019 de la Fédération (rapport annuel 2019), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers consolidés intermédiaires de la Fédération sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

TABLE DES MATIÈRES

4 Mise en garde sur les énoncés prospectifs	21 Revue des résultats financiers (suite)
5 Événements importants	21 Résultats des secteurs d'activité
8 Mesures non conformes aux PCGR	21 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises
11 La Fédération en bref	23 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
11 Évolution du contexte réglementaire	25 Secteur d'activité Assurance de dommages
13 Environnement économique et perspectives	28 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins
14 Revue des résultats financiers	30 Sommaire des résultats intermédiaires
14 Incidence de transaction importante	31 Revue du bilan
14 Changements liés aux activités de paiement et de financement chez les commerçants en 2019	31 Gestion du bilan
15 Analyse des résultats	31 Actif
Comparaison des deuxièmes trimestres de 2020 et de 2019	32 Passif
15 Excédents	32 Capitaux propres
16 Revenus d'exploitation	32 Gestion du capital
17 Revenus de placement	38 Arrangements hors bilan
17 Revenu total	38 Gestion des risques
17 Dotation à la provision pour pertes de crédit	38 Gestion des risques
17 Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	39 Risque de crédit
18 Frais autres que d'intérêts	41 Risque de marché
18 Impôts	44 Risque de liquidité
Comparaison des premiers semestres de 2020 et de 2019	53 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques
18 Excédents	53 Renseignements complémentaires
18 Revenus d'exploitation	53 Contrôles et procédures
19 Revenus de placement	53 Information relative aux parties liées
19 Revenu total	54 Méthodes comptables critiques et estimations
19 Dotation à la provision pour pertes de crédit	54 Modifications comptables futures
20 Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	
20 Frais autres que d'intérêts	
20 Impôts	

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que les incidences possibles de la pandémie de COVID-19 sur nos activités, nos résultats et notre situation financière ainsi que sur la conjoncture économique et des marchés financiers. Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération et dans les sections « Pandémie de COVID-19 » et « Gestion des risques » du présent rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2020, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque juridique et réglementaire, le risque environnemental ou social et le risque lié aux régimes de retraite.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux changements climatiques, à l'endettement des ménages et à l'évolution du marché immobilier, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'évolution des taux d'intérêt et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Fédération exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux cybermenaces, aux politiques monétaires, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats et aux cotes de crédit. Mentionnons aussi, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, les crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, incluant la pandémie de COVID-19, ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération et dans les sections « Pandémie de COVID-19 » et « Gestion des risques » du présent rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2020.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération.

Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, elle ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ». Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19, une plus grande part d'incertitude est associée à nos hypothèses économiques en comparaison avec les périodes précédentes, ces hypothèses étant fonction de développements futurs incertains et considérant la difficulté à prévoir l'ampleur des effets de la pandémie à long terme.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie de COVID-19 et le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois. Depuis cette date, la déclaration d'état d'urgence sanitaire a été prolongée de façon successive. Le gouvernement du Canada a, quant à lui, instauré différentes mesures de protection au cours du premier semestre de 2020. Depuis le mois de mars, les gouvernements des régions touchées ont mis en oeuvre des mesures destinées à contenir l'écllosion, y compris des fermetures d'entreprises, des restrictions aux déplacements, des quarantaines, des interdictions de rassemblements et des annulations d'événements. Dans la foulée des recommandations des autorités gouvernementales dans le contexte de la propagation de la COVID-19, le Mouvement Desjardins a mis en place dès le mois de mars plusieurs mesures de prévention et d'allègement.

Depuis le 4 mai 2020, une période de déconfinement s'est amorcée progressivement au Québec et en Ontario, et les différents commerces et entreprises ont la permission de rouvrir leurs portes au public sous certaines conditions. Ils doivent cependant s'assurer de respecter les directives de la santé publique en ce qui a trait à la distanciation physique et aux mesures d'hygiène. Bien qu'une période de déconfinement se soit amorcée, Desjardins a fait le choix de la prudence afin de limiter les risques de propagation du virus, et continue de placer la santé et la sécurité de ses membres et de ses employés au sommet de ses priorités. L'ouverture des centres de services se fait de façon graduelle depuis le 15 juin et Desjardins continue de favoriser la prestation de services en ligne ou à distance. En juillet, environ 80 % des employés étaient en télétravail. Desjardins suit la situation de près et continue de s'adapter afin d'assurer la continuité de ses services vu le contexte de la COVID-19.

Assemblées générales extraordinaires virtuelles

En mars dernier, dans le contexte de la COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus, le Mouvement Desjardins annonçait le report des assemblées générales des caisses qui se tiennent habituellement au mois d'avril, entraînant par conséquent le report du versement de la ristourne pour laquelle un vote des membres est nécessaire. Le 22 mai 2020, Desjardins annonçait que plus de 200 caisses tiendront des assemblées générales extraordinaires (AGE) virtuelles d'ici la fin du mois de septembre 2020 afin de permettre aux membres de voter pour le versement de leur ristourne.

Principales mesures au bénéfice des membres et clients

Desjardins a déployé de nombreux moyens pour appuyer ses membres et clients dans le contexte de la COVID-19. Plusieurs mesures d'allègement ont été mises en place depuis le 16 mars pour les membres et clients particuliers et entreprises qui auraient de la difficulté à faire face à leurs obligations financières en raison de la situation actuelle. Les solutions proposées aux membres et clients particuliers incluent notamment un allègement des paiements pour l'ensemble des produits de financement et l'octroi de crédit pour les membres et clients qui auraient un besoin urgent de liquidités, dont entre autres un prêt de dernier recours pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ aux membres particuliers les plus touchés par la COVID-19. De plus, Desjardins consent temporairement un taux d'intérêt annuel de 10,9 % aux membres et clients particuliers détenteurs de cartes de crédit Visa et MasterCard Desjardins ayant obtenu un report de paiement sur un produit de financement Desjardins. Pour les membres et clients entreprises, l'analyse des besoins se fait au cas par cas et pour y répondre, des mesures spéciales peuvent être adoptées. Par exemple, celles-ci peuvent inclure une révision temporaire des conditions de financement sur les marges de crédit, un moratoire de paiement du capital, une accélération du processus de décision, un report de paiement pour les produits de cartes de crédit et de financement Accord D ou encore un refinancement de certains actifs. Par ailleurs, la période de confinement prolongée et les restrictions dans les déplacements ayant entraîné une baisse importante des réclamations par les assurés auto, les filiales d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins accorderont à plus de 2,1 millions d'assurés particuliers et entreprises admissibles une remise qui variera de 25 % à 40 % du montant de la prime d'assurance auto payée pour un mois, en fonction de la réalité de chaque marché, pour un total de 105 M\$. Ceci porte à 155 M\$ le total des remises que les assurés auto recevront, puisqu'une première mesure avait permis de leur remettre 50 M\$ pour le mois d'avril.

Le tableau suivant présente l'utilisation par les membres et clients des principales mesures d'allègement au 30 juin 2020.

Produits	Au 30 juin 2020	
Financement	Nombre	Encours des prêts
Prêts hypothécaires résidentiels et prêts à la consommation	149 000	17,9 G\$
Prêts sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	125 000	1,2 G\$
Prêts aux entreprises	27 900	16,2 G\$
Assurance	Nombre	Valeur de la remise
Remise sur prime d'assurance auto ⁽¹⁾	2 151 000	155 M\$

⁽¹⁾ Inclut la remise de 105 M\$ aux assurés particuliers et entreprises annoncée le 29 juin 2020.

En complément à ces mesures, Desjardins a établi des partenariats avec les gouvernements du Québec et du Canada afin d'offrir des solutions aux membres et clients. La Fédération participe notamment aux programmes d'aide suivants qui permettent de fournir la liquidité supplémentaire pour financer les opérations ou bonifier le fonds de roulement des entreprises ayant des difficultés temporaires en raison de la COVID-19.

- Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Aux termes de ce programme mis en oeuvre en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC), la Fédération octroie des prêts de 40 000 \$, avec congé d'intérêts jusqu'au 31 décembre 2022 (et à un taux de 5 % par la suite), financés par le gouvernement fédéral, aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de les aider à couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits. Les prêts accordés dans le cadre de ce programme sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Fédération puisque le programme satisfait aux critères de transfert de flux de trésorerie et de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts en faveur du gouvernement. Au 30 juin 2020, 84 prêts d'un montant total de 3 M\$ avaient été accordés aux clients de la Fédération spécifiquement dans le cadre du programme CUEC.

- Programme fédéral de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada (BDC)

Aux termes de ce programme mis en place par l'entremise du Programme de crédits aux entreprises (PCE), la Fédération accorde des prêts à terme dont le montant maximal de financement est établi en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise et dont les conditions sont adaptées aux besoins de celle-ci. La BDC a conclu avec la Fédération une facilité conjointe aux termes de laquelle la BDC acquiert automatiquement une participation de 80 % dans les prêts à terme accordés aux clients admissibles de la Fédération. Le montant maximal des prêts est de 6,25 M\$ (18,75 M\$ par groupe d'emprunteurs) et un moratoire sur les versements de capital jusqu'à 12 mois est permis. La participation dans les prêts qui est financée par la BDC est décomptabilisée du bilan consolidé de la Fédération puisque le programme satisfait aux critères de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts en faveur du gouvernement. Au 30 juin 2020, aucun prêt n'avait été accordé aux clients de la Fédération spécifiquement dans le cadre de ce programme de prêts conjoints.

- Programme de financement pour les moyennes entreprises de la BDC

Ce programme vise à accorder des prêts commerciaux allant de 12,5 M\$ à 60 M\$ aux entreprises de taille moyenne (revenus annuels supérieurs à 100 M\$) particulièrement touchées par la pandémie de COVID-19 et dont les besoins de crédit dépassent ce qui est déjà disponible dans le cadre du PCE et autres mesures. Les prêts seront accordés par la BDC (90 %), en étroite collaboration avec le prêteur principal ou syndicat de prêteurs de l'entreprise (10 %), pour couvrir les besoins opérationnels de liquidité et soutenir la continuité des activités. Les intérêts seront capitalisés pour les douze premiers mois et aucun paiement de capital n'est exigible avant l'échéance de 48 mois. Aucun prêt n'a été octroyé par Desjardins depuis la mise en place du programme en juillet 2020.

- Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises (EDC)

Dans le cadre du PCE, EDC offre également une garantie jusqu'à 80 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme pouvant atteindre 6,25 M\$ pour les petites et moyennes entreprises (PME). Desjardins favorise l'octroi de prêts à terme, avec un moratoire de capital jusqu'à 12 mois et un amortissement maximum de 60 mois. Des frais de garantie sont payables par l'emprunteur à EDC. Au 30 juin 2020, 32 prêts d'un montant total de 14 M\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins dans le cadre de ce programme.

- Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) avec Investissement Québec

Investissement Québec (IQ) offre une garantie jusqu'à 70 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme (minimum de 71 500 \$) pour les besoins de fonds se limitant à une période maximale de 12 mois, pour les entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale ayant des activités commerciales. Desjardins favorise l'octroi de prêts à terme, avec un moratoire de capital jusqu'à 12 mois et un amortissement recommandé de 36 mois, mais pouvant aller jusqu'à 60 mois. Des frais de garantie sont payables par l'emprunteur à IQ. De plus, IQ offre une garantie similaire pour les établissements d'hébergement et attraits touristiques admissibles, celle-ci étant établie jusqu'à 90 % de la perte nette résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme (aucun minimum ou maximum) pour les besoins de fonds se limitant à une période maximale de 18 mois, et avec un moratoire de capital et/ou intérêts jusqu'à 24 mois. Au 30 juin 2020, 180 prêts d'un montant total de 65 M\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins dans le cadre du programme PACTE.

Mesures de fonds propres et de liquidités

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'AMF a instauré une série de mesures visant à soutenir le système financier québécois, dont notamment des ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19. Pour des détails sur les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins à ce sujet, se référer à la section « Gestion du capital » de ce rapport de gestion.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a mis en place des programmes d'octroi de liquidités exceptionnels pour faciliter l'accès au financement des institutions financières. De l'information supplémentaire sur les programmes du gouvernement du Canada utilisés par le Mouvement Desjardins est présentée à la sous-section « Sources de financement » de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Ces sources additionnelles de financement permettent à la Fédération de maintenir des niveaux de liquidités adéquats pour faire face aux répercussions de la pandémie. De plus, la Fédération maintient une très bonne capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 17,9 % et de 18,3 % au 30 juin 2020, alors qu'ils étaient de 17,6 % au 31 mars 2020 et de 16,9 % au 31 décembre 2019.

Mesures sociales et relance économique

Rappelons que dès le mois de mars, le Mouvement Desjardins avait fait l'annonce de plusieurs mesures d'hygiène et de protection afin de contribuer à limiter la propagation de la COVID-19 et ses effets, notamment la réduction du nombre de points de service accessibles aux membres et clients, l'augmentation de la limite de paiement sans contact par carte de crédit et débit sur les terminaux de paiement Desjardins (TPV), la réduction des heures d'accessibilité physique dans les caisses, la mise en place de mesures d'aide pour la clientèle jeunesse, la bonification de l'accompagnement de ses membres âgés de 70 ans et plus, des dons à des organismes communautaires répondant à des besoins essentiels et un don de masques de protection au gouvernement du Québec.

Dans le contexte de déconfinement progressif amorcé au Québec et en Ontario, certains centres de services Desjardins ont rouvert leurs portes au public depuis le 15 juin 2020, tandis que d'autres demeurent fermés. Le réseau de distribution de chaque caisse a été analysé et différents éléments ont été pris en considération dans le choix des centres visés par une réouverture : la proximité d'autres centres de services, la présence d'un guichet automatique, les habitudes de déplacement des membres vers des zones commerciales où la caisse est située. Desjardins continue de suivre les directives émises par les gouvernements et la santé publique, qui appellent à la prudence et favorisent une reprise progressive des activités économiques. Les centres de services ouvriront graduellement au cours des prochains mois, selon l'évolution de la situation. À la fin juillet 2020, plus de 700 centres de services au Québec et en Ontario étaient ouverts afin de bien servir nos membres et clients tout en respectant les mesures de la santé publique afin de limiter la propagation de la COVID-19.

Tel que prévu au plan de continuité des affaires, Desjardins continue de favoriser la prestation de services à distance et recommande les rencontres virtuelles avec les membres et clients. Dans le cas où ce n'est pas possible, Desjardins a mis en place des règles d'hygiène et de distanciation physique, et, dans certaines circonstances, recommande l'installation d'une barrière (par exemple plexiglas) ou le port d'équipements de protection individuels, le tout dans le respect des directives concernant l'obligation du port du couvre-visage dans les espaces publics fermés applicables depuis le 18 juillet au Québec. Toutes les rencontres physiques essentielles de membres et clients sont tenues dans l'un des sites désignés pour chaque caisse ou centre de services et Desjardins recommande de limiter la présence physique des membres de 10 h à 15 h. Les heures normales de travail en caisse demeurent les mêmes pour les rendez-vous téléphoniques et virtuels. Les membres et clients continuent d'avoir accès aux guichets automatiques de Desjardins, au service téléphonique, ainsi qu'à ses services AccèsD Internet, téléphone et mobile. En plus des règles d'hygiène et de protection applicables aux lieux de travail, Desjardins a instauré des mesures d'entretien, de nettoyage et de désinfection ainsi que certaines restrictions d'accès afin de limiter les déplacements dans ses sites corporatifs.

Afin de contribuer à la relance économique du Québec et de l'Ontario, Desjardins a mis de l'avant plusieurs initiatives pour encourager l'innovation et l'entrepreneuriat et ainsi aider les entreprises et organismes communautaires. Ces initiatives incluent la création du Fonds du Grand Mouvement de 150 M\$ et du Fonds C de 10 M\$, et un partenariat avec Google et Bonjour Startup Montréal pour une compétition d'innovation.

- Fonds du Grand Mouvement

Le Fonds du Grand Mouvement, doté d'une enveloppe de 150 M\$ pour des projets qui s'échelonnent jusqu'en 2024, vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques pour appuyer des projets qui soutiennent les priorités des milieux, telles que l'éducation, l'environnement, l'emploi et l'entrepreneuriat.

- Fonds C

Le programme du Fonds C vise à soutenir les entreprises dans leurs projets de croissance et de création d'emplois de qualité, leviers majeurs du développement économique des régions. Pour y arriver, le Fonds est doté d'une enveloppe de 10 M\$ pour les deux prochaines années et offre une aide financière équivalant à 25 % du coût des projets, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Les projets doivent s'inscrire dans des catégories aussi variées que la numérisation des entreprises, l'ergonomie et la distanciation sociale, le soutien psychologique, la transformation du modèle d'affaires, l'innovation, la relève d'entreprise, le développement des marchés étrangers, l'investissement dans les talents et dans les équipements écoénergétiques.

- Défi < post > COVID

Près de 400 participants ont soumis des projets au Défi < post > COVID, une compétition virtuelle qui s'est échelonnée sur quatre semaines et qui a pour mission de trouver des solutions innovantes aux enjeux sociétaux causés par la COVID-19 au Québec. Organisé par Bonjour Startup Montréal, Desjardins (par le biais du *Coopérathon*) et Google Canada, en collaboration avec plusieurs autres acteurs de l'écosystème des startups, le Défi < post > COVID a retenu trois projets prometteurs, soumis par des individus et startups. Ces projets lauréats poursuivront leur développement, avec l'appui d'entrepreneurs d'expérience et d'experts de plusieurs domaines. Comme prérequis, chaque projet devait répondre à un besoin réel dans un domaine affecté particulièrement par la crise, notamment la santé, l'éducation et l'emploi. Un projet gagnant a été sélectionné par domaine.

Incidences de la pandémie

Comme mentionné dans la section « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion, la propagation du virus causant la COVID-19 a eu des effets perturbateurs dans les pays et les provinces canadiennes où la Fédération est présente et sur l'économie mondiale en général, en plus d'accroître la volatilité des marchés financiers et de provoquer leur déclin. Si la pandémie de COVID-19 devait se prolonger ou qu'une deuxième vague devait se matérialiser, ou si l'apparition d'autres maladies devait avoir des effets semblables, les incidences néfastes sur l'économie mondiale pourraient s'aggraver et entraîner des baisses encore plus marquées des marchés des capitaux. Une grande partie des activités de la Fédération consiste à consentir des prêts ou à fournir des services financiers et des produits d'assurance aux gouvernements, aux institutions des secteurs public et parapublic, aux particuliers ainsi qu'à des moyennes et grandes entreprises. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur ces emprunteurs et clients pourraient avoir un effet négatif important sur les résultats financiers, les activités, la situation financière ou les liquidités de la Fédération. La pandémie de COVID-19 pourrait également entraîner des perturbations chez les principaux fournisseurs de biens et services de la Fédération et se traduire par une indisponibilité accrue du personnel, ce qui aurait un effet négatif sur la qualité et la continuité du service à la clientèle et sur la réputation de la Fédération. Par conséquent, les répercussions de la pandémie de COVID-19 pourraient avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation, la rentabilité, la réputation et la situation financière de la Fédération pendant une période de temps considérable et indéterminée. La Fédération continue de surveiller l'évolution de la pandémie de COVID-19 et ses effets négatifs potentiels sur ses activités. Les répercussions de la pandémie sur l'économie, les marchés ainsi que sur nos activités et notre situation financière sont fonction de développements futurs hautement incertains et difficiles à prévoir étant donné l'incertitude quant à l'étendue, la gravité et la durée de la pandémie, ainsi que la possibilité d'une deuxième vague qui pourrait entraîner des fermetures de certains secteurs de l'économie ou un resserrement des mesures de confinement par les autorités gouvernementales.

La pandémie de COVID-19 a entraîné, ou pourrait entraîner, un accroissement de certains des risques décrits dans la section Gestion des risques aux pages 55 à 84 du rapport de gestion annuel 2019, y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque d'assurance et le risque opérationnel. Nous pourrions également être confrontés à un risque accru de litiges avec nos membres et clients et de surveillance gouvernementale et réglementaire en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur la conjoncture du marché et de l'économie, et des mesures prises par les instances gouvernementales pour les contrer. La pandémie de COVID-19 et les risques qui y sont associés constituent la principale situation sous surveillance du Mouvement Desjardins. Le Mouvement surveille attentivement l'évolution de ces risques afin d'assurer la pérennité de ses activités en contexte de crise. Pour des détails sur les incidences de la pandémie sur les risques, se reporter à la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Le Mouvement Desjardins a publié le 2 mars 2020 ses objectifs et perspectives financiers pour 2020 dans son rapport de gestion annuel pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et ceux-ci ne tenaient pas compte de l'incidence potentielle des perturbations liées à la pandémie de COVID-19. Vu l'incertitude et le risque engendrés par la COVID-19 pour l'économie locale, nationale et mondiale, ainsi que pour ses membres et clients et ses activités, le Mouvement Desjardins a retiré ses objectifs et perspectives financiers pour 2020 publiés à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de son rapport de gestion annuel 2019.

Les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les résultats financiers de la Fédération pour le premier semestre de 2020 se reflètent notamment par une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit de 229 M\$ découlant principalement de la détérioration importante des perspectives économiques et l'augmentation des provisions prises en assurance voyage faisant suite à l'annonce de mesures de restriction de voyage du gouvernement canadien et des provisions en assurance solde de crédit. Les remises de primes en assurance auto de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant cette période de pandémie ont été compensées par des sinistres de l'exercice en cours moins importants en assurance automobile en raison des changements dans les habitudes de conduite.

Acquisition de DuProprio et Purplebricks Canada

Le 15 juillet 2020, la Fédération a conclu une entente avec Purplebricks Group plc (Purplebricks), l'agence immobilière hybride chef de file au Royaume-Uni, par laquelle Purplebricks lui a vendu sa société canadienne de portefeuille, 9059-2114 Québec inc. Cette société canadienne de portefeuille et ses filiales opèrent principalement deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada, présentant chacune un modèle d'affaires unique. Les entités acquises comptent plus de 500 employés, soit plus de 300 au Québec et quelque 200 répartis en Ontario, au Manitoba et en Alberta. La transaction, au montant total d'environ 61 M\$, est effective depuis le 15 juillet 2020.

Changements liés aux activités de financement chez les commerçants

Le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1^{er} mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Achat d'un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels

Le 1^{er} février 2020, la Fédération a acquis auprès de La Capitale un portefeuille de prêts hypothécaires de qualité, pour un montant total de 474 M\$. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position comme leader dans le marché hypothécaire résidentiel au Québec.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux PCGR (IFRS) et diverses mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Le tableau « Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2020	31 mars 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
Primes nettes	1 215 \$	1 377 \$	1 222 \$	2 592 \$	2 406 \$
Primes nettes considérées au dénominateur des ratios	1 215 \$	1 377 \$	1 222 \$	2 592 \$	2 406 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 026 \$	1 042 \$	805 \$	2 068 \$	1 906 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	(119)	(122)	(33)	(241)	(110)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	907 \$	920 \$	772 \$	1 827 \$	1 796 \$
Ratio des sinistres	74,7 %	66,8 %	63,2 %	70,5 %	74,6 %
Frais autres que d'intérêts	323 \$	330 \$	303 \$	653 \$	610 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais ⁽¹⁾	(8)	(3)	6	(11)	7
Frais d'exploitation	315 \$	327 \$	309 \$	642 \$	617 \$
Ratio des frais	25,9 %	23,7 %	25,3 %	24,8 %	25,6 %
Ratio combiné	100,6 %	90,5 %	88,5 %	95,3 %	100,2 %

⁽¹⁾ Provient principalement des frais de gestion de placements ainsi que de certains autres frais.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2020	31 mars 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
Excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres	256 \$	(50)\$	316 \$	206 \$	372 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(7)	(13)	(18)	(20)	(15)
Part revenant au Groupe	249 \$	(63)\$	298 \$	186 \$	357 \$
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	15 152 \$	14 992 \$	14 187 \$	15 014 \$	14 059 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾	6,6 %	(1,7)%	8,4 %	2,5 %	5,1 %

⁽¹⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividendes sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2020	31 mars 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
Présentation des revenus dans les états financiers consolidés					
Revenu net d'intérêts	376 \$	406 \$	372 \$	782 \$	737 \$
Primes nettes	2 263	2 551	2 270	4 814	4 615
Autres revenus					
Cotisations	96	101	98	197	196
Ententes de services	202	199	199	401	385
Commissions sur prêts et cartes de crédit	135	199	185	334	395
Services de courtage et de fonds de placement	235	241	223	476	437
Honoraires de gestion et de services de garde	154	157	148	311	295
Revenus (pertes) nets de placement ⁽¹⁾	2 669	(626)	991	2 043	2 415
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(299)	512	10	213	(157)
Revenus de change	15	44	19	59	33
Autres	83	63	28	146	101
Revenu total	5 929 \$	3 847 \$	4 543 \$	9 776 \$	9 452 \$
Présentation des revenus dans le rapport de gestion					
Revenu net d'intérêts	376 \$	406 \$	372 \$	782 \$	737 \$
Primes nettes	2 263	2 551	2 270	4 814	4 615
Autres revenus d'exploitation					
Cotisations	96	101	98	197	196
Ententes de services	202	199	199	401	385
Commissions sur prêts et cartes de crédit	135	199	185	334	395
Services de courtage et de fonds de placement	235	241	223	476	437
Honoraires de gestion et de services de garde	154	157	148	311	295
Revenus de change	15	44	19	59	33
Autres	83	63	28	146	101
Revenus d'exploitation	3 559	3 961	3 542	7 520	7 194
Revenus (pertes) de placement					
Revenus (pertes) nets de placement ⁽¹⁾	2 669	(626)	991	2 043	2 415
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(299)	512	10	213	(157)
Revenus (pertes) de placement	2 370	(114)	1 001	2 256	2 258
Revenu total	5 929 \$	3 847 \$	4 543 \$	9 776 \$	9 452 \$

⁽¹⁾ Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 11 « Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement » des états financiers consolidés intermédiaires.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2020	31 mars 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	108 \$	199 \$	(6)\$	307 \$	78 \$
Prêts bruts moyens	62 053	65 788	61 414	63 228	61 718
Acceptations brutes moyennes	145	231	168	223	165
Prêts et acceptations bruts moyens	62 198 \$	66 019 \$	61 582 \$	63 451 \$	61 883 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾	0,70 %	1,21 %	(0,04)%	0,97 %	0,25 %

⁽¹⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

LA FÉDÉRATION EN BREF

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération a également pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Elle regroupe 218 caisses membres au Québec en date du 30 juin 2020 et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc. Plusieurs de ses filiales sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence de la Fédération est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association. La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est issue de la fusion de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. et ses 11 caisses populaires membres. La fusion est devenue effective le 1^{er} janvier 2020.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire, qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2019. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Règles relatives aux instruments de fonds propres

Le Mouvement Desjardins, en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers de l'AMF, est assujéti à des règles applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de son capital réglementaire, ces règles étant par ailleurs similaires à celles énoncées par le BSIF applicables aux institutions financières canadiennes. La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

La version finale des modifications de la LRPCFAT et de ses règlements, proposées en juin 2018, a été publiée par le ministère des Finances du Canada, le 10 juillet 2019. Quelques modifications sont entrées en vigueur dès la publication officielle, certaines en juin 2020, et les autres entreront en vigueur en juin 2021. En février 2020, le ministère des Finances du Canada a publié de nouvelles propositions de changements réglementaires, lesquelles ont été commentées par le Mouvement Desjardins. La publication finale de ces derniers changements réglementaires concernant notamment les obligations relatives au contrôle continu de la relation d'affaires a eu lieu le 10 juin 2020. Le Mouvement continue d'analyser les différents changements réglementaires et implantera les ajustements requis, dont notamment les modifications à apporter aux systèmes de téléversements et de déclarations d'opérations importantes en espèces.

Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) – Parties XVIII (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act) et XIX (NCD – Norme commune de déclaration)

Le 20 avril 2020, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a publié les amendements aux Parties XVIII (FATCA) et XIX (NCD) de la LIR. Ces amendements, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021, donnent certaines précisions sur les exigences quant aux mesures raisonnables à prendre et les pénalités applicables pour non-conformité. Le Mouvement continue d'analyser les différents changements réglementaires et implantera les ajustements requis. Les tables de travail se poursuivent avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières, l'Association des banquiers canadiens, l'Institut des fonds d'investissement du Canada et l'ARC.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Le projet de déréglementation du Congrès et des autorités réglementaires américaines a été mis en marche notamment avec l'adoption d'une loi allégeant certaines règles prescrites par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et se poursuit avec la finalisation d'un deuxième projet de règlement visant à simplifier la « règle Volcker », dont l'objectif initial était d'interdire aux entités bancaires d'exercer des activités de négociation pour leur propre compte, ainsi que de limiter le parrainage et les investissements dans les fonds de capital-investissement et les fonds de couverture. Le 25 juin 2020, les cinq régulateurs américains (*Federal Deposit Insurance Corporation, Office of the Comptroller of the Currency, Securities and Exchange Commission, Commodity Futures Trading Commission* et la Réserve fédérale américaine) ont approuvé les modifications finales apportées aux restrictions de la règle concernant le parrainage et les investissements dans les fonds de capital-investissement et les fonds de couverture. Ces derniers allègements, qui entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2020, viennent compléter les autres révisions à la « règle Volcker » entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Le Mouvement Desjardins poursuit son analyse pour déterminer les incidences de ces modifications sur ses activités.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. En mai 2019, le gouvernement du Canada a publié sa Charte du numérique qui énonce 10 principes qui devront guider l'action du gouvernement en matière de technologies de l'information, de données massives et d'intelligence artificielle. Le 16 juin 2020, le ministère de la Justice du Québec a déposé le projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. Tel qu'anticipé, le projet de loi n° 64 reprend les grandes lignes du *Règlement général sur la protection des données* européen, notamment en ce qui concerne la transparence, le devoir d'information, le consentement, le droit à la portabilité et le droit à l'oubli. Le Mouvement Desjardins analyse actuellement le projet de loi pour déterminer les incidences sur ses activités. En parallèle, le gouvernement canadien prépare également une refonte de sa réglementation en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier, depuis le 31 décembre 2018, afin de s'y conformer. En octobre 2019, dans le cadre d'une consultation publique de l'AMF, les exigences relatives à la communication financière au titre du troisième pilier ont été retirées de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour faire l'objet d'un document distinct intitulé *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Ce dernier est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et contient de nouvelles exigences qui abordent notamment le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire ainsi que les ajustements à l'évaluation de crédit. Il était prévu que ces exigences s'échelonnaient jusqu'au 1^{er} janvier 2022. Cependant, au cours des deux premiers trimestres de 2020, l'AMF a annoncé des mesures d'allègement qui visaient à minimiser les incidences de la COVID-19 sur le système financier québécois. Ces mesures incluent notamment un report de la date d'entrée en vigueur des divulgations à venir au 1^{er} trimestre de 2023 et l'ajustement de certaines exigences préexistantes en vue d'y inclure des informations additionnelles sur les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux afin de respecter les nouvelles exigences.

Rapport sur le système d'assurance-automobile en Ontario

À la suite d'une mise à jour économique du gouvernement ontarien concernant entre autres l'assurance de biens et les assurances générales, le régime d'assurance actuel subira une nouvelle révision. Le gouvernement a démontré, lors de cette mise à jour, une volonté de rendre le coût de l'assurance automobile plus abordable pour les conducteurs ontariens. Bien qu'il soit attendu qu'une première vague de changements soit implantée au courant de l'année, dans la foulée de la pandémie de COVID-19, le gouvernement ontarien est à revoir ses priorités pour le reste de l'année 2020, et il est possible que certains dossiers soient reportés dans le temps, incluant le dossier de la révision du régime d'assurance automobile. Au moment où ce dossier sera de nouveau à l'ordre du jour du gouvernement ontarien, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), le régulateur qui supervise désormais le régime financier de la province depuis juin 2019, examinera notamment comment les taux en assurance sont réglementés. L'ARSF se veut un organisme de réglementation moderne et innovant en mesure de suivre le rythme d'évolution rapide du marché, de l'industrie et des attentes des consommateurs. L'industrie de l'assurance au Canada, y compris le Mouvement Desjardins, travaille activement avec le gouvernement en place à une transition harmonieuse de l'ARSF ainsi qu'à cette nouvelle réforme du système d'assurance automobile de l'Ontario.

Modernisation du système de paiement du Canada

Paiements Canada a lancé depuis 2016 un projet de modernisation du système de paiement du Canada. Ce projet complexe va s'échelonner sur plusieurs années et mobilise l'industrie financière, le gouvernement fédéral et Paiements Canada. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce projet et d'analyser les incidences potentielles et les avantages liés à cette modernisation du système de paiement et à l'émergence de nouvelles technologies de paiements.

Réformes axées sur le client

En octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont adopté de nouvelles obligations pour les conseillers et les firmes de courtage, appelées « réformes axées sur le client ». Ces nouvelles obligations portent notamment sur la connaissance du client et celle du produit, la convenance des recommandations et le traitement des conflits d'intérêts. Les ACVM ont également élaboré une nouvelle exigence fondamentale pour les personnes inscrites, soit de donner préséance aux intérêts des clients en matière de convenance. Le Mouvement Desjardins poursuit son analyse pour déterminer les incidences sur ses activités afin de se conformer dans les délais impartis. Les réformes axées sur le client sont en vigueur depuis le 31 décembre 2019 et leur mise en application s'échelonnera sur une période de deux ans.

Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications

En février dernier, l'AMF a publié la version finale de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications* (LDTIC), s'appliquant, notamment, aux assureurs et aux coopératives de services financiers. Il est attendu que les institutions financières visées par cette ligne directrice mettent en œuvre les attentes de celle-ci d'ici février 2021. L'analyse des incidences de la LDTIC sur les activités du Mouvement Desjardins a été complétée en juillet 2020. La prochaine étape consiste à planifier les travaux et à les mettre en œuvre pour s'y conformer.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

L'économie mondiale affichait des signes d'amélioration au tournant de l'année, grâce, entre autres, à la baisse des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis. L'éclosion de la COVID-19 en Chine a toutefois changé la donne. Dans un premier temps, l'économie chinoise a connu de réelles difficultés, avec une baisse annualisée de 33,8 % de son PIB réel au premier trimestre. La diminution de la demande chinoise et les problèmes d'approvisionnement ont été les premières conséquences pour l'économie mondiale. Toutefois, la propagation du coronavirus vers de multiples autres pays jusqu'à devenir une réelle pandémie a entraîné des difficultés encore plus graves pour l'évolution de l'activité économique sur la planète. La chute du tourisme, la fermeture temporaire de plusieurs services, puis les nécessaires mesures sanitaires et de confinement suggérées ou imposées par les autorités publiques de plusieurs pays ont provoqué des baisses notables des PIB réels au premier trimestre, donc un recul annualisé de 13,6 % en zone euro. À l'extérieur de la Chine, la situation s'est détériorée encore plus au deuxième trimestre avec des contractions annualisées d'environ 40 % de l'activité dans plusieurs pays, confirmant une récession mondiale. À partir du mois de mai, on a toutefois senti un début d'amélioration de la confiance des ménages et des entreprises. Un rebond de l'économie mondiale est attendu pour la deuxième moitié de 2020 et pour 2021, même si les niveaux d'activité prendront du temps avant de revenir à ceux d'avant la crise. La possibilité d'une importante deuxième vague de la COVID-19 représente toutefois un risque très important pour l'économie mondiale.

Alors que l'éclatement de la pandémie avait entraîné une chute dramatique des places boursières et un important élargissement des écarts de crédit au premier trimestre de 2020, le deuxième trimestre a plutôt été marqué par un rebond important de la valeur des actifs risqués. Les principaux indices boursiers américains ont ainsi enregistré leurs plus forts gains trimestriels depuis le commencement du nouveau millénaire alors que les titres technologiques se sont démarqués. Les écarts de crédit ont aussi fortement diminué, entraînant des gains importants pour les marchés obligataires. Cette bonne performance des marchés financiers est attribuable en grande partie aux banques centrales qui, en plus de faire baisser dramatiquement les taux d'intérêt, soutiennent la demande pour l'ensemble des actifs financiers en injectant massivement des liquidités, et même en achetant directement certains actifs plus risqués. L'amorce d'un déconfinement dans plusieurs économies a également contribué à rassurer les investisseurs.

Dans un contexte où la remontée de l'inflation et de l'activité économique s'annonce très graduelle et où les risques sanitaires risquent de perdurer, la Réserve fédérale américaine (FED) et la Banque du Canada s'engagent à continuer d'utiliser tous leurs outils pour soutenir la relance de l'activité économique et le bon fonctionnement des marchés financiers. Les taux directeurs nord-américains devraient ainsi demeurer stables pour plusieurs trimestres, ce qui favorisera le maintien de taux obligataires très faibles. L'abondance de liquidité et les bas taux d'intérêt pourraient continuer de soutenir la valeur de l'ensemble des actifs financiers.

États-Unis

Aux États-Unis, l'économie se montrait plutôt vigoureuse au début de 2020. Les baisses de taux directeurs décrétées en 2019 ainsi que la trêve de la guerre commerciale avec la Chine appuyaient les marchés et la confiance des ménages et des entreprises. La multiplication des cas de la COVID-19 à partir de la mi-mars a toutefois changé la donne. Les mesures de confinement volontaires ou imposées ont amené une baisse importante de l'activité économique. Après une baisse de 5,0 % au premier trimestre à rythme annualisé, le PIB réel américain a diminué de 32,9 % au deuxième trimestre, la pire contraction depuis au moins 1950. Il s'est perdu rapidement des millions d'emplois et le taux de chômage a bondi. Les États-Unis ont ainsi été officiellement déclarés en récession. Toutefois, la création d'emplois était déjà de retour en mai, et certains indicateurs ont commencé à remonter. L'économie américaine devrait afficher un rebond dès le troisième trimestre et la croissance devrait être forte en 2021. Cette amélioration est appuyée, entre autres, par le plan d'aide du gouvernement fédéral ainsi que par les mesures mises en place par la FED. La remontée récente des cas de la COVID-19 risque toutefois de nuire à la reprise de l'activité.

Canada

L'économie canadienne est frappée de plein fouet par les effets néfastes découlant de la COVID-19. Les mesures de confinement introduites dans toutes les provinces ont fortement entravé la production au pays et ont entraîné des fluctuations historiques au sein de l'économie. Cela s'est traduit par une baisse du PIB réel de 2,1 % (ou de 8,2 % à rythme annualisé) pour l'ensemble du premier trimestre. Après un mois d'avril très négatif, le début graduel du déconfinement observé un peu partout au pays a permis à l'économie canadienne de commencer sa reprise dès le mois de mai. La récupération de l'économie sera toutefois lente et graduelle. Même si le PIB réel par industrie est revenu en territoire positif en mai et en juin, les effets de base très négatifs découlant de la chute du PIB réel en mars et en avril feront que la moyenne du deuxième trimestre sera fortement négative. Ainsi, une baisse du PIB réel de 12,0 % (ou 40,0 % à rythme annualisé) pour l'ensemble du deuxième trimestre est attendue. Il va sans dire qu'il s'agira d'une chute historique du PIB réel canadien. Il faudra donc patienter au troisième trimestre avant que la reprise de l'économie soit apparente dans les résultats trimestriels. En moyenne, l'ensemble de l'année 2020 devrait se solder par une baisse du PIB réel d'environ 6 %. La reprise devrait se poursuivre l'an prochain et le PIB réel pourrait croître aux alentours de 5,0 %. Cela dit, les incertitudes sont encore très élevées. L'évolution de la pandémie sera évidemment déterminante dans la progression future de l'économie canadienne, et une seconde vague de la COVID-19 demeure possible.

Québec

Au Québec, comme un peu partout dans le monde, les statistiques économiques publiées pour le mois de mars ont commencé à refléter le début des mesures de confinement. Cela a entraîné une baisse radicale de l'activité à compter du premier trimestre. Le PIB réel a diminué de 2,7 % (ou de 10,3 % à rythme annualisé), soit la plus forte baisse trimestrielle depuis le début des statistiques en 1981. Les dépenses de consommation des ménages ont plongé de 11,1 %, les investissements non résidentiels des entreprises de 2,6 % et les dépenses résidentielles de 4,9 %. De plus, les exportations du Québec ont chuté de 11,8 % à rythme annualisé au premier trimestre. Ces chiffres reflètent l'ampleur du choc qui a débuté en mars pour les ménages et les entreprises. Les fermetures d'établissements scolaires et culturels ainsi que des entreprises non essentielles ont été maintenues pendant tout le mois d'avril, à l'exception de la construction résidentielle. Le PIB d'avril a chuté de 14,8 %, soit davantage que la baisse de 9,6 % en mars, et le plongeon du deuxième trimestre sera encore plus profond, même si les mois de mai et de juin s'annoncent positifs en raison du déconfinement progressif de l'économie. Le taux de chômage continue de s'éloigner du sommet de 17,0 % atteint en avril et la confiance des ménages a commencé à remonter la pente. Les dommages causés laisseront cependant de profondes cicatrices, et la récupération complète de l'activité économique prendra plusieurs trimestres.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

INCIDENCE DE TRANSACTION IMPORTANTE

Changements liés aux activités de paiement et de financement chez les commerçants en 2019

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, et a finalisé la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1^{er} mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2020	31 mars 2020	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2020	30 juin 2019 ⁽¹⁾
Résultats					
Revenu net d'intérêts	376 \$	406 \$	372 \$	782 \$	737 \$
Primes nettes	2 263	2 551	2 270	4 814	4 615
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾					
Cotisations	96	101	98	197	196
Ententes de services	202	199	199	401	385
Commissions sur prêts et cartes de crédit	135	199	185	334	395
Services de courtage et de fonds de placement	235	241	223	476	437
Honoraires de gestion et de services de garde	154	157	148	311	295
Revenus de change	15	44	19	59	33
Autres	83	63	28	146	101
Revenus d'exploitation⁽²⁾	3 559	3 961	3 542	7 520	7 194
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾					
Revenus (pertes) nets de placement	2 669	(626)	991	2 043	2 415
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(299)	512	10	213	(157)
Revenus (pertes) de placement⁽²⁾	2 370	(114)	1 001	2 256	2 258
Revenu total	5 929	3 847	4 543	9 776	9 452
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	108	199	(6)	307	78
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 616	2 083	2 361	5 699	5 481
Frais autres que d'intérêts	1 782	1 728	1 816	3 510	3 474
Impôts sur les excédents	167	(113)	56	54	47
Excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres	256 \$	(50)\$	316 \$	206 \$	372 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽³⁾					
Particuliers et Entreprises	91 \$	(10)\$	142 \$	81 \$	227 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	261	(41)	179	220	312
Assurance de dommages	16	73	123	89	42
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(112)	(72)	(128)	(184)	(209)
	256 \$	(50)\$	316 \$	206 \$	372 \$
Indicateurs					
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	6,6 %	(1,7)%	8,4 %	2,5 %	5,1 %
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,70	1,21	(0,04)	0,97	0,25

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽³⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 12 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

COMPARAISON DES DEUXIÈMES TRIMESTRES DE 2020 ET DE 2019

Excédents

Pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2020, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 256 M\$, en baisse de 60 M\$, ou de 19,0 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2019. Les incidences financières de la pandémie de COVID-19 ont continué à affecter les résultats au cours de ce deuxième trimestre de 2020. Une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit de 114 M\$ a été constatée découlant principalement de la détérioration du contexte économique qui s'est poursuivie et de ses effets potentiels sur certains de ses membres et clients. Toutefois, les provisions prises au cours du premier trimestre en assurance voyage ont été révisées en fonction des volumes actuels et attendus de demandes de réclamations. La baisse des excédents s'explique également par une sinistralité plus importante en assurance de dommages due à la catastrophe liée à une tempête de grêle survenue en Alberta au cours du deuxième trimestre de 2020 ainsi qu'à l'évolution moins favorable des sinistres des années antérieures.

Soulignons de plus que des sinistres de l'exercice en cours moins importants en assurance automobile en raison des changements dans les habitudes de conduite ont permis des remises de primes en assurance auto de 155 M\$ aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant cette période de pandémie.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 91 M\$**, en baisse de 51 M\$, ou de 35,9 %, par rapport à celui réalisé à la même période en 2019.
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration des perspectives économiques qui se sont poursuivies au cours du deuxième trimestre ainsi que de la hausse des probabilités de défaut.
 - En contrepartie, croissance des activités du groupe de marché des capitaux de Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 261 M\$**, en hausse de 82 M\$, ou de 45,8 %, par rapport au trimestre correspondant de 2019.
 - En lien avec la pandémie de COVID-19, révision des provisions en assurance voyage constatées au cours du premier trimestre, en fonction des volumes actuels et attendus de demandes de réclamations.
 - Incidence des marchés affectant favorablement les fonds de placement garanti.
- Assurance de dommages : **apport de 16 M\$**, en baisse de 107 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2019.
 - En lien avec la pandémie de COVID-19 :
 - ♦ Remises de primes en assurance auto de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant cette période.
 - ♦ En contrepartie, sinistres de l'exercice en cours moins importants en assurance automobile en raison des changements dans les habitudes de conduite.
 - Hausse de la charge de sinistres attribuable aux éléments suivants :
 - ♦ Évolution moins favorable des sinistres des années antérieures.
 - ♦ Catastrophe liée à une tempête de grêle survenue en Alberta.
- **Rendement des capitaux propres de 6,6 %**, en diminution par rapport à celui de 8,4 % pour le trimestre terminé le 30 juin 2019, en raison principalement de la baisse des excédents, comme expliqué précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 559 M\$, en hausse de 17 M\$, ou de 0,5 %, par rapport au deuxième trimestre de 2019.

Le revenu net d'intérêts a affiché une hausse de 4 M\$, ou de 1,1 %, et s'est chiffré à 376 M\$, comparativement à 372 M\$ pour la même période l'an dernier.

Les primes nettes ont diminué de 7 M\$, ou de 0,3 %, par rapport au deuxième trimestre de 2019, pour s'établir à 2 263 M\$ au 30 juin 2020.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 1 087 M\$**, en hausse de 2 M\$, ou de 0,2 %, en raison de la hausse des primes provenant de l'assurance collective.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 1 215 M\$**, en baisse de 7 M\$, ou de 0,6 %, en raison des éléments suivants :
 - Remises de primes en assurance auto de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la pandémie de COVID-19.
 Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Croissance des affaires.
 - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm).

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 920 M\$, en hausse de 20 M\$, ou de 2,2 %, par rapport au deuxième trimestre de 2019, en raison principalement des éléments suivants :

- Augmentation moins importante qu'au deuxième trimestre de 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions liés au marché de capitaux.
- Cette augmentation a été contrebalancée par les éléments suivants :
- Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement à la suite de la pandémie de COVID-19.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont totalisé 2 370 M\$, en hausse de 1 369 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2019, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt jumelée aux écarts de crédit liés, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
 - Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- Augmentation des revenus de négociation compte tenu du taux d'activité plus élevé en lien avec la volatilité des marchés financiers.
- Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages supérieure à celle constatée au trimestre comparatif de 2019, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au deuxième trimestre de 2020 supérieure à celle enregistrée au trimestre correspondant de 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
- Gains sur disposition de titres supérieurs à ceux de 2019.

Revenu total

Le revenu total a atteint 5 929 M\$, en hausse de 1 386 M\$, ou de 30,5 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2019.

Dotations à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 108 M\$, en hausse de 114 M\$, par rapport à la même période en 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- La détérioration des perspectives économiques à la suite de la pandémie de COVID-19 qui se sont poursuivies au cours du deuxième trimestre, telles que la hausse du taux de chômage et la baisse du PIB, ainsi que la hausse des probabilités de défaut ont engendré une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.
- Migration défavorable des cotes de certains emprunteurs à la suite de la pandémie de COVID-19.
- Au deuxième trimestre de 2019, un raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit avait eu une incidence favorable.

La Fédération a continué en 2020 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,70 % pour le deuxième trimestre de 2020, alors que pour la période correspondante de 2019 la provision pour pertes de crédit était en situation de recouvrement. L'ajustement significatif de la provision liée à la pandémie tel qu'expliqué précédemment a eu un important effet à la hausse sur cet indicateur.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,83 %, comparativement à 0,61 % au 30 juin 2019.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 3 616 M\$, en hausse de 1 255 M\$, ou de 53,2 %, par rapport au trimestre correspondant de 2019.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 2 590 M\$**, en hausse de 1 031 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 1 184 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.
 - En contrepartie, diminution des prestations essentiellement liée à la baisse des demandes de réclamations en lien avec la pandémie de COVID-19.

Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 1 026 M\$**, en hausse de 221 M\$, ou de 27,5 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée à la période comparative de 2019, compensée, en partie, par une hausse des obligations appariées.
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Ratio des sinistres de 74,7 % pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, alors qu'il était de 63,2 % pour la période correspondante en 2019.
 - Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'au trimestre comparatif de 2019 (1,5 %), comparativement à (14,7 %).
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui du trimestre comparatif de 2019, soit 8,4 % comparativement à 2,2 %. Le deuxième trimestre de 2020 a été marqué par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, alors qu'au trimestre correspondant de 2019 quatre événements majeurs de moindre envergure avaient été constatés.
 - En contrepartie, ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté à la période correspondante en 2019, soit 67,8 % comparativement à 75,7 %, attribuable à une sinistralité moins importante en assurance automobile en raison des changements dans les habitudes de conduite en lien avec la pandémie de COVID-19.

Frais autres que d'intérêts

- **Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 782 M\$**, en baisse de 34 M\$, ou de 1,9 %, comparativement au deuxième trimestre de 2019, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse des dépenses à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Diminution des frais liés au programme de récompenses dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Au deuxième trimestre de 2019, des charges de 70 M\$ pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins avaient été comptabilisées.
 Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des salaires liée à la croissance des activités et à l'indexation.
 - Rémunération et autres versements en hausse en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.
 - Réévaluation à la hausse de la provision liée au programme de rémunération différée des Agents de Desjardins en raison de la baisse des taux d'intérêt et effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm pour le secteur Assurance de dommages.

Impôts

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 167 M\$**, en hausse de 111 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2019.
 - Taux d'imposition effectif de 39,5 % pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, en hausse par rapport à celui de 15,1 % pour la période correspondante de 2019. Cette augmentation est principalement expliquée par le transfert aux caisses de la déduction fiscale de la portion non imposable lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico et par le recouvrement d'impôts moins élevé liés à la rémunération sur les parts de capital F et les parts de capital G.

COMPARAISON DES PREMIERS SEMESTRES DE 2020 ET DE 2019

Excédents

Pour les six premiers mois terminés le 30 juin 2020, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 206 M\$, en baisse de 166 M\$, ou de 44,6 %, par rapport à ceux de la même période en 2019. Les incidences financières négatives de la pandémie de COVID-19 ont affecté les excédents du premier semestre de 2020. Ces incidences incluent la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit de 229 M\$ découlant principalement de la détérioration importante des perspectives économiques et l'augmentation des provisions prises en assurance voyage faisant suite à l'annonce de mesures de restriction de voyage du gouvernement canadien et des provisions en assurance solde de crédit. La bonne performance des activités du secteur Assurance de dommages, qui affiche une hausse des revenus de primes, ont permis d'atténuer la baisse des excédents.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 81 M\$**, en baisse de 146 M\$, par rapport à celui réalisé à la même période en 2019.
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration importante des perspectives économiques et de la hausse des probabilités de défaut à la suite de la pandémie de COVID-19.
 Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des revenus de négociation compte tenu du taux d'activité plus élevé en lien avec la volatilité des marchés financiers.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions liés au marché de capitaux.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 220 M\$**, en baisse de 92 M\$, ou de 29,5 %, principalement attribuable aux éléments suivants liés, en partie, à la pandémie de COVID-19 :
 - À la suite de l'annonce de mesures de restriction de voyage du gouvernement canadien, augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations engendrant une hausse des provisions prises en assurance voyage et ce, malgré une révision de celles-ci au deuxième trimestre de 2020.
 - Incidence des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.
- Assurance de dommages : **apport de 89 M\$**, en hausse de 47 M\$ par rapport au semestre correspondant de 2019.
 - En lien avec la pandémie de COVID-19 :
 - ♦ Remises de primes en assurance auto de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant cette période.
 - ♦ En contrepartie, sinistres de l'exercice en cours moins importants en assurance automobile en raison des changements dans les habitudes de conduite.
 - Hausse des primes nettes en raison de la croissance des affaires.
- **Rendement des capitaux propres de 2,5 %**, par rapport à 5,1 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019, en raison principalement de la baisse des excédents, comme expliqué précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 7 520 M\$, en hausse de 326 M\$, ou de 4,5 %, par rapport au premier semestre de 2019.

Le revenu net d'intérêts a affiché une hausse de 45 M\$, ou de 6,1 %, et s'est chiffré à 782 M\$, comparativement à 737 M\$ pour la même période l'an dernier découlant de la croissance de l'encours moyen des prêts aux moyennes et grandes entreprises. Cette augmentation a été en partie diminuée par une baisse de l'encours moyen des prêts à la consommation et sur cartes de crédit liée aux mesures de prévention et d'allègement ainsi que par la baisse des taux d'intérêt sur certaines cartes de crédit instaurés pour soutenir les membres et clients durant la pandémie de COVID-19.

Les primes nettes ont augmenté de 199 M\$, ou de 4,3 %, par rapport au premier semestre de 2019, pour s'établir à 4 814 M\$ au 30 juin 2020.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 2 304 M\$**, en hausse de 22 M\$, ou de 1,0 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse de 11 M\$ provenant des rentes et 7 M\$ de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 2 592 M\$**, en hausse de 186 M\$, ou de 7,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant des hausses tarifaires constatées au cours des douze derniers mois, lesquelles reflétaient la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - En contrepartie, remises de primes en assurance auto de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la pandémie de COVID-19.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 1 924 M\$, en hausse de 82 M\$, ou de 4,5 %, par rapport au premier semestre de 2019, en raison principalement des éléments suivants :

- Augmentation moins importante qu'au premier semestre de 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- Hausse des revenus liée aux actifs sous gestion.
- Croissance des revenus de nouvelles émissions liés au marché de capitaux.
- Hausse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
- Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement à la suite de la pandémie de COVID-19.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont totalisé 2 256 M\$, en baisse de 2 M\$, ou de 0,1 %, par rapport au premier semestre de 2019, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt jumelée aux écarts de crédit liés, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
 - Baisse compensée en partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- Fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit au premier semestre de 2020 liée à la pandémie de COVID-19.

Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux de 2019.
- Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages supérieure à celle constatée au semestre comparatif de 2019, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au premier semestre de 2020 supérieure à celle enregistrée à la période correspondante de 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
- Hausse des revenus de négociation compte tenu du taux d'activité plus élevé en lien avec la volatilité des marchés financiers.

Revenu total

Le revenu total a atteint 9 776 M\$, en hausse de 324 M\$, ou de 3,4 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2019.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 307 M\$, en hausse de 229 M\$, par rapport au premier semestre de 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- La détérioration importante des perspectives économiques à la suite de la pandémie de COVID-19, telles que la hausse du taux de chômage et la baisse du PIB, ainsi que la hausse des probabilités de défaut ont engendré une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.
- Migration défavorable des cotes de certains emprunteurs à la suite de la pandémie de COVID-19.
- Au deuxième trimestre de 2019, un raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit avait eu une incidence favorable.

La Fédération a continué en 2020 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,97 % pour le premier semestre de 2020, en hausse par rapport à celui de 0,25 % pour la période correspondante de 2019. L'ajustement significatif de la provision liée à la pandémie tel qu'expliqué précédemment a eu un important effet à la hausse sur cet indicateur.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,83 %, comparativement à 0,61 % au 30 juin 2019.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 5 699 M\$, en hausse de 218 M\$, ou de 4,0 %, par rapport à la période correspondante de 2019.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 3 631 M\$**, en hausse de 53 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des prestations essentiellement liée à la hausse des demandes de réclamations en lien avec la pandémie de COVID-19 et ce malgré une révision à la baisse des volumes actuels et attendus de demandes de réclamations au cours du deuxième trimestre de 2020.
 - En contrepartie, diminution de 14 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés.

Secteur Assurance de dommages

- **Charges de sinistres de 2 068 M\$**, en hausse de 162 M\$, ou de 8,5 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée à la période comparative de 2019. Rappelons que cette augmentation de la charge de sinistres est compensée, en partie, par une hausse des obligations appariées.
 - Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Ratio des sinistres de 70,5 % pour le semestre terminé le 30 juin 2020, alors qu'il était de 74,6 % pour la période correspondante en 2019.
 - ♦ Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté à la période correspondante de 2019, soit 72,2 %, comparativement à 82,6 %, attribuable à une sinistralité moins importante en assurance automobile en raison des changements dans les habitudes de conduite en lien avec la pandémie de COVID-19.
 Cette baisse du ratio a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - ♦ Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'au premier semestre de 2019, soit (5,6 %) comparativement à (10,3 %).
 - ♦ Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui du semestre comparatif de 2019, soit 3,9 %, comparativement à 2,3 %. Le premier semestre de 2020 a été marqué par une catastrophe alors qu'au semestre correspondant de 2019 l'incidence des huit événements majeurs avait été moindre.

Frais autres que d'intérêts

- Les frais autres que d'intérêts ont atteint 3 510 M\$, en hausse de 36 M\$, ou de 1,0 %, comparativement au premier semestre de 2019, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des salaires liée à la croissance des activités et à l'indexation.
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des frais et effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm pour le secteur Assurance de dommages.
 - Rémunération et autres versements en hausse en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.
 - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Baisse des dépenses à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Diminution des frais liés au programme de récompenses dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Au deuxième trimestre de 2019, des charges de 70 M\$ pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins avaient été comptabilisées.

Impôts

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 54 M\$**, en hausse de 7 M\$ par rapport à la période correspondante de 2019.
 - Taux d'imposition effectif de 20,8 % pour le premier semestre de 2020, en hausse par rapport à celui de 11,2 % pour la période correspondante de 2019. Cette augmentation est principalement expliquée par le transfert aux caisses de la déduction fiscale de la portion non imposable lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico contrebalancée en partie par le recouvrement d'impôts plus élevé liés à la rémunération sur les parts de capital F et les parts de capital G.

RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs. Au cours du premier trimestre de 2020, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré tel que mentionné dans les secteurs d'activité concernés.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2020, sont fournis aux pages 26 à 39 du rapport de gestion annuel 2019.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'être un leader dans les services financiers au Québec et d'occuper une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres des caisses et les clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Les activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. et de Gestion Placements Desjardins inc., telles que les activités de courtage en valeurs mobilières et de gestion privée, auparavant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Particuliers et Entreprises depuis le premier trimestre de 2020, tandis que les activités de Fiducie Desjardins inc., telles que les activités de garde de valeurs et fiduciaires, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes depuis le premier trimestre de 2020. Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, et a finalisé la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1^{er} mai 2020.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2020	31 mars 2020	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2020	30 juin 2019 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	277 \$	319 \$	285 \$	596 \$	578 \$
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾	483	574	524	1 057	1 061
Revenus d'exploitation⁽²⁾	760	893	809	1 653	1 639
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾	60	(26)	1	34	20
Revenu total	820	867	810	1 687	1 659
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	97	193	(6)	290	77
Frais autres que d'intérêts	606	686	624	1 292	1 274
Impôts sur les excédents	26	(2)	50	24	81
Excédents (déficit) nets de la période	91 \$	(10)\$	142 \$	81 \$	227 \$
Indicateurs					
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	34 726 \$	34 897 \$	32 062 \$	34 522 \$	31 979 \$
Dépôts moyens ⁽²⁾	33 890	22 733	18 755	28 254	18 401
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	1,12 %	2,22 %	(0,08)%	1,69 %	0,49 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾	1,42	1,07	1,15	1,42	1,15

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

COMPARAISON DES DEUXIÈMES TRIMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents nets de 91 M\$**, en baisse de 51 M\$ ou de 35,9 %. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration des perspectives économiques qui se sont poursuivies au cours du deuxième trimestre ainsi que de la hausse des probabilités de défaut.
 - En contrepartie, croissance des activités du groupe de marché des capitaux de Valeurs mobilières Desjardins inc.
- **Revenus d'exploitation de 760 M\$**, en baisse de 49 M\$, ou de 6,1 %.
 - Baisse du revenu net d'intérêts de 8 M\$ découlant principalement de la diminution de l'encours moyen des prêts à la consommation et sur cartes de crédit liée aux mesures de prévention et d'allègement ainsi que de la baisse des taux d'intérêt sur certaines cartes de crédit instaurés pour soutenir les membres et clients durant la pandémie de COVID-19. Cette diminution a été en partie contrebalancée par la croissance de l'encours moyen des prêts aux moyennes et grandes entreprises.
 - Autres revenus d'exploitation de 483 M\$, en baisse de 41 M\$, ou de 7,8 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - ♦ Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - ♦ Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement à la suite de la pandémie de COVID-19.
 - ♦ En contrepartie, croissance des revenus de nouvelles émissions liés au marché de capitaux.
- **Revenus de placement de 60 M\$**, en hausse de 59 M\$ en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse des revenus de négociation compte tenu du taux d'activité plus élevé en lien avec la volatilité des marchés financiers.
 - Fluctuation favorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit.
- **Revenu total de 820 M\$**, en hausse de 10 M\$, ou de 1,2 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 97 M\$**, comparativement à un recouvrement à la provision pour pertes de crédit de 6 M\$ pour la période correspondante de 2019. Cette augmentation de 103 M\$ est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - La détérioration des perspectives économiques à la suite de la pandémie de COVID-19 qui se sont poursuivies au cours du deuxième trimestre, telles que la hausse du taux de chômage et la baisse du PIB, ainsi que la hausse des probabilités de défaut ont engendré une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.
 - Migration défavorable des cotes de certains emprunteurs à la suite de la pandémie de COVID-19.
 - Au deuxième trimestre de 2019, un raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit avait eu une incidence favorable.
- **Frais autres que d'intérêts de 606 M\$**, en baisse de 18 M\$, ou de 2,9 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution des dépenses à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Baisse des frais liés au programme de récompenses dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - En contrepartie, progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.

COMPARAISON DES PREMIERS SEMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents nets de 81 M\$**, en baisse de 146 M\$, ou de 64,3 %. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration importante des perspectives économiques et de la hausse des probabilités de défaut à la suite de la pandémie de COVID-19.
 Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des revenus de négociation compte tenu du taux d'activité plus élevé en lien avec la volatilité des marchés financiers.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions liés au marché de capitaux.
- **Revenus d'exploitation de 1 653 M\$**, en hausse de 14 M\$, ou de 0,9 %.
 - Hausse du revenu net d'intérêts de 18 M\$ découlant principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts aux moyennes et grandes entreprises. Cette augmentation a été en partie diminuée par une baisse de l'encours moyen des prêts à la consommation et sur cartes de crédit liée aux mesures de prévention et d'allègement ainsi que par la baisse des taux d'intérêt sur certaines cartes de crédit instaurés pour soutenir les membres et clients durant la pandémie de COVID-19.
 - Autres revenus d'exploitation de 1 057 M\$, en baisse de 4 M\$, ou de 0,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - ♦ Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - ♦ Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement à la suite de la pandémie de COVID-19.
 Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - ♦ Croissance des revenus de nouvelles émissions liés au marché de capitaux.
 - ♦ Hausse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.
- **Revenus de placement de 34 M\$**, en hausse de 14 M\$ en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse des revenus de négociation compte tenu du taux d'activité plus élevé en lien avec la volatilité des marchés financiers.
 - En contrepartie, fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit liée à la pandémie de COVID-19.

- **Revenu total de 1 687 M\$**, en hausse de 28 M\$, ou de 1,7 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 290 M\$**, en hausse de 213 M\$ par rapport à la même période en 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - La détérioration importante des perspectives économiques à la suite de la pandémie de COVID-19, telles que la hausse du taux de chômage et la baisse du PIB, ainsi que la hausse des probabilités de défaut ont engendré une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.
 - Migration défavorable des cotes de certains emprunteurs à la suite de la pandémie de COVID-19.
 - Au deuxième trimestre de 2019, un raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit avait eu une incidence favorable.
- **Frais autres que d'intérêts de 1 292 M\$**, en hausse de 18 M\$, ou de 1,4 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés. Cette hausse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Diminution des dépenses à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Baisse des frais liés au programme de récompenses dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle.

La diversité et l'étendue pancanadienne de ses réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces réseaux incluent principalement des :

- employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises;
- conseillers en sécurité financière attirés aux membres des caisses;
- conseillers en placement et gestionnaires privés;
- agents exclusifs et partenaires indépendants;
- firmes d'actuaire-conseils et représentants en régimes collectifs.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Les activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. et de Gestion Placements Desjardins inc., telles que les activités de courtage en valeurs mobilières et de gestion privée, auparavant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Particuliers et Entreprises depuis le premier trimestre de 2020, tandis que les activités de Fiducie Desjardins inc., telles que les activités de garde de valeurs et fiduciaires, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes depuis le premier trimestre de 2020. Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2020	31 mars 2020	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2020	30 juin 2019 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	3 \$	3 \$	3 \$	6 \$	6 \$
Primes nettes	1 087	1 217	1 085	2 304	2 282
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾	317	321	317	638	623
Revenus d'exploitation⁽²⁾	1 407	1 541	1 405	2 948	2 911
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾	2 041	(43)	891	1 998	2 061
Revenu total	3 448	1 498	2 296	4 946	4 972
Dotation à la provision pour pertes de crédit	1	2	-	3	-
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 590	1 041	1 559	3 631	3 578
Frais autres que d'intérêts	519	524	517	1 043	1 009
Impôts sur les excédents	77	(28)	41	49	73
Excédents (déficit) nets de la période	261 \$	(41)\$	179 \$	220 \$	312 \$
Indicateurs					
Ventes nettes d'épargne	679 \$	1 899 \$	2 395 \$	2 578 \$	3 608 \$
Ventes d'assurance	81	122	90	203	292
Primes d'assurance collective	799	832	797	1 631	1 627
Primes d'assurance individuelle	220	222	220	442	435
Primes de rentes	68	163	68	231	220
Encaissements liés aux fonds distincts	448	765	1 872	1 213	2 408

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

COMPARAISON DES DEUXIÈMES TRIMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 261 M\$,** en hausse de 82 M\$, ou de 45,8 %, par rapport au deuxième trimestre de 2019 principalement attribuable aux éléments suivants :
 - En lien avec la pandémie de COVID-19, révision des provisions en assurance voyage constatées au cours du premier trimestre, en fonction des volumes actuels et attendus de demandes de réclamations.
 - Incidence des marchés affectant favorablement les fonds de placement garanti.
- **Revenus d'exploitation de 1 407 M\$,** en hausse de 2 M\$, ou de 0,1 %.
- **Primes nettes de 1 087 M\$,** en hausse de 2 M\$, ou de 0,2 %, en raison de la hausse des primes provenant de l'assurance collective.
- **Autres revenus d'exploitation de 317 M\$,** stables par rapport au trimestre comparatif.
- **Revenus de placement de 2 041 M\$,** en hausse de 1 150 M\$, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt jumelée aux écarts de crédit liés, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
 - ♦ Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Gains sur disposition de titres supérieurs à 2019.
- **Revenu total de 3 448 M\$,** en hausse de 1 152 M\$, ou de 50,2 %.
- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 2 590 M\$,** en hausse de 1 031 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 1 184 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.
 - En contrepartie, diminution des prestations essentiellement liée à la baisse des demandes de réclamations en lien avec la pandémie de COVID-19.
- **Frais autres que d'intérêts de 519 M\$,** soit un montant comparable à celui du trimestre comparatif.

COMPARAISON DES PREMIERS SEMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 220 M\$**, en baisse de 92 M\$, ou de 29,5 %, principalement attribuable aux éléments suivants liés, en partie, à la pandémie de COVID-19 :
 - À la suite de l'annonce de mesures de restriction de voyage du gouvernement canadien, augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations engendrant une hausse des provisions prises en assurance voyage et ce, malgré une révision de celles-ci au deuxième trimestre de 2020.
 - Incidence des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.
- **Revenus d'exploitation de 2 948 M\$**, en hausse de 37 M\$, ou de 1,3 %.
- **Primes nettes de 2 304 M**, en hausse 22 M\$, ou de 1,0 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse de 11 M\$ provenant des rentes et 7 M\$ de l'assurance individuelle.
- **Autres revenus d'exploitation de 638 M\$**, en hausse de 15 M\$, ou de 2,4 %, provenant principalement de la hausse de revenus liée aux actifs sous gestion.
- **Revenus de placement de 1 998 M\$**, en baisse de 63 M\$, ou de 3,1 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt jumelée aux écarts de crédit liés, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
 - Baisse compensée en partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Atténuée par des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.
- **Revenu total de 4 946 M\$**, en baisse de 26 M\$, ou de 0,5 %.
- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 3 631 M\$**, en hausse de 53 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des prestations essentiellement liée à la hausse des demandes de réclamations en lien avec la pandémie de COVID-19 et ce malgré une révision à la baisse des volumes actuels et attendus de demandes de réclamations au cours du deuxième trimestre de 2020.
 - En contrepartie, diminution de 14 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés.
- **Frais autres que d'intérêts de 1 043 M\$**, en hausse de 34 M\$, ou de 3,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.
 - Hausse des charges liée aux actifs sous gestion.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises et par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ceux-ci distribuent de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle. Le Mouvement a achevé l'intégration des activités canadiennes de State Farm et offre dorénavant ses produits sous la marque Desjardins Assurances par l'entremise du réseau d'agents exclusifs.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2020	31 mars 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
Primes nettes	1 215 \$	1 377 \$	1 222 \$	2 592 \$	2 406 \$
Autres revenus (pertes) d'exploitation ⁽¹⁾	(7)	(29)	(54)	(36)	(66)
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	1 208	1 348	1 168	2 556	2 340
Revenus de placement ⁽¹⁾	164	114	91	278	226
Revenu total	1 372	1 462	1 259	2 834	2 566
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 026	1 042	805	2 068	1 906
Frais autres que d'intérêts	323	330	303	653	610
Impôts sur les excédents	7	17	28	24	8
Excédents nets de la période	16 \$	73 \$	123 \$	89 \$	42 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	9 \$	60 \$	105 \$	69 \$	27 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	7	13	18	20	15
Indicateurs					
Primes brutes souscrites	1 439 \$	1 244 \$	1 539 \$	2 683 \$	2 712 \$
Ratio des sinistres ⁽¹⁾	74,7 %	66,8 %	63,2 %	70,5 %	74,6 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽¹⁾	67,8	76,2	75,7	72,2	82,6
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽¹⁾	8,4	-	2,2	3,9	2,3
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽¹⁾	(1,5)	(9,4)	(14,7)	(5,6)	(10,3)
Ratio des frais ⁽¹⁾	25,9	23,7	25,3	24,8	25,6
Ratio combiné ⁽¹⁾	100,6	90,5	88,5	95,3	100,2

⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

COMPARAISON DES DEUXIÈMES TRIMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 16 M\$,** en baisse de 107 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2019 attribuable aux éléments suivants :
 - En lien avec la pandémie de COVID-19 :
 - ♦ Remises de primes en assurance auto de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant cette période.
 - ♦ En contrepartie, sinistres de l'exercice en cours moins importants en assurance automobile en raison des changements dans les habitudes de conduite.
 - Hausse de la charge de sinistres attribuable aux éléments suivants :
 - ♦ Évolution moins favorable des sinistres des années antérieures.
 - ♦ Catastrophe liée à une tempête de grêle survenue en Alberta.
- **Revenus d'exploitation de 1 208 M\$,** en hausse de 40 M\$, ou de 3,4 %.
- **Primes nettes de 1 215 M\$,** en baisse de 7 M\$, ou de 0,6 %, en raison des éléments suivants :
 - Remises de primes en assurance auto de 155 M\$ accordées aux membres et clients en lien avec la pandémie de COVID-19 comme mentionné précédemment.
 Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Croissance des affaires.
 - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
- **Pertes de 7 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation,** en baisse de 47 M\$, essentiellement en raison de l'augmentation moins importante qu'au deuxième trimestre de 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- **Revenus de placement de 164 M\$,** en hausse de 73 M\$. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées supérieure à celle constatée au trimestre comparatif de 2019, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au deuxième trimestre de 2020 supérieure à celle enregistrée au trimestre correspondant de 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - Gains nets sur dispositions de titres à revenu fixe supérieurs à ceux constatés au trimestre comparatif de 2019.
- **Revenu total de 1 372 M\$,** en hausse de 113 M\$, ou de 9,0 %.

- **Charge de sinistres de 1 026 M\$,** en hausse de 221 M\$, ou de 27,5 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée à la période comparative de 2019, compensée, en partie, par une hausse des obligations appariées.
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Ratio des sinistres de 74,7 % pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, alors qu'il était de 63,2 % pour la période correspondante en 2019.
 - ♦ Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'au trimestre comparatif de 2019 (1,5 %), comparativement à (14,7 %).
 - ♦ Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui du trimestre comparatif de 2019, soit 8,4 % comparativement à 2,2 %. Le deuxième trimestre de 2020 a été marqué par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, alors qu'au trimestre correspondant de 2019 quatre événements majeurs de moindre envergure avaient été constatés.
 - ♦ En contrepartie, ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté à la période correspondante en 2019, soit 67,8 % comparativement à 75,7 %, attribuable à une sinistralité moins importante en assurance automobile, en lien avec la pandémie de COVID-19 comme mentionné précédemment.
- **Frais autres que d'intérêts de 323 M\$,** en hausse de 20 M\$, ou de 6,6 %. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
 - Réévaluation à la hausse de la provision liée au programme de rémunération différée des Agents de Desjardins en raison de la baisse des taux d'intérêt.
 - Effet du traité de réassurance, mentionné précédemment, sur les charges couvertes par celui-ci.

COMPARAISON DES PREMIERS SEMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 89 M\$,** en hausse de 47 M\$ par rapport au premier semestre de 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - En lien avec la pandémie de COVID-19 :
 - ♦ Remises de primes en assurance auto de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mentionné précédemment.
 - ♦ En contrepartie, sinistres de l'exercice en cours moins importants en assurance automobile en raison des changements dans les habitudes de conduite.
 - Hausse des primes nettes en raison de la croissance des affaires.
- **Revenus d'exploitation de 2 556 M\$,** en hausse de 216 M\$, ou de 9,2 %.
- **Primes nettes de 2 592 M\$,** en hausse de 186 M\$, ou de 7,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant des hausses tarifaires constatées au cours des douze derniers mois, lesquelles reflétaient la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - En contrepartie, remises de primes en assurance auto de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mentionné précédemment.
- **Pertes de 36 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation,** en baisse de 30 M\$, en raison de l'augmentation moins importante qu'au premier semestre de 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- **Revenus de placement de 278 M\$,** en hausse de 52 M\$, ou de 23,0 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées supérieure à celle constatée au semestre comparatif de 2019, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au premier semestre de 2020 supérieure à celle enregistrée à la période correspondante de 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 Cette hausse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Pertes nettes sur dispositions de placements au premier semestre de 2020 alors que des gains nets avaient été constatés au premier semestre de 2019.
 - Résultats défavorables sur les instruments financiers dérivés alors que des résultats favorables avaient été observés au semestre comparatif.
- **Revenu total de 2 834 M\$,** en hausse de 268 M\$, ou de 10,4 %.

- **Charges de sinistres de 2 068 M\$**, en hausse de 162 M\$, ou de 8,5 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée à la période comparative de 2019. Rappelons que cette augmentation de la charge de sinistres est compensée, en partie, par une hausse des obligations appariées.
 - Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Ratio des sinistres de 70,5 % pour le semestre terminé le 30 juin 2020, alors qu'il était de 74,6 % pour la période correspondante en 2019.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté à la période correspondante de 2019, soit 72,2 %, comparativement à 82,6 %, attribuable à une sinistralité moins importante en assurance automobile, en lien avec la pandémie de COVID-19 comme mentionné précédemment.
 Cette baisse du ratio a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'au premier semestre de 2019, soit (5,6 %) comparativement à (10,3 %).
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui du semestre comparatif de 2019, soit 3,9 %, comparativement à 2,3 %. Le premier semestre de 2020 a été marqué par une catastrophe alors qu'au semestre correspondant de 2019 l'incidence des huit événements majeurs avait été moindre.
- **Frais autres que d'intérêts de 653 M\$**, en hausse de 43 M\$, ou de 7,0 %. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
 - Effet du traité de réassurance, mentionné précédemment, sur les charges couvertes par celui-ci.
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des frais.

Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications et le marketing. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. ainsi que Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2020	31 mars 2020	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2020	30 juin 2019 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	96 \$	84 \$	84 \$	180 \$	153 \$
Primes nettes	(39)	(43)	(37)	(82)	(73)
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾	127	138	113	265	224
Revenus d'exploitation⁽²⁾	184	179	160	363	304
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾	105	(159)	18	(54)	(49)
Revenu total	289	20	178	309	255
Dotation à la provision pour pertes de crédit	10	4	-	14	1
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	(3)	-	(3)
Frais autres que d'intérêts	334	188	372	522	581
Impôts sur les excédents	57	(100)	(63)	(43)	(115)
Déficit net de la période	(112)\$	(72)\$	(128)\$	(184)\$	(209)\$

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

COMPARAISON DES DEUXIÈMES TRIMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Déficit net de 112 M\$**, comparativement à un déficit net de 128 M\$ pour le deuxième trimestre de 2019.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture pour les activités d'appariement ont eu un effet défavorable sur le revenu net d'intérêt ainsi que sur les revenus de placement.
 - Charge d'impôts plus élevée au deuxième trimestre de 2020, en raison des éléments suivants :
 - ♦ Transfert aux caisses de la déduction fiscale de la portion du gain non imposable lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - ♦ Recouvrement d'impôts moins élevé liés à la rémunération sur les parts de capital F et les parts de capital G.
 - Les frais autres que d'intérêts incluent des dépenses liées à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins et visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices liées principalement à la transformation numérique et à la sécurité de l'information. Cela permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'accroître la productivité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques, et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.
 - Au deuxième trimestre de 2019, des charges de 70 M\$ pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins avaient été comptabilisées.

COMPARAISON DES PREMIERS SEMESTRES DE 2020 ET DE 2019 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Déficit net de 184 M\$**, comparativement à un déficit net de 209 M\$ pour la période correspondante de 2019.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture pour les activités d'appariement ont eu un effet défavorable sur le revenu net d'intérêt ainsi que sur les revenus de placement.
 - Charge d'impôts plus élevée au premier semestre de 2020, en raison des éléments suivants :
 - ♦ Transfert aux caisses de la déduction fiscale de la portion du gain non imposable lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - ♦ En contrepartie, recouvrement d'impôts plus élevé liés à la rémunération sur les parts de capital F et les parts de capital G.
 - Les frais autres que d'intérêts incluent des dépenses liées à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins et visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices liées principalement à la transformation numérique et à la sécurité de l'information. Cela permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'accroître la productivité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques, et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.
 - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.
 - Au deuxième trimestre de 2019, des charges de 70 M\$ pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins avaient été comptabilisées.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Fédération.

Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2020		2019				2018	
	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾	T4 ⁽¹⁾	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾	T4	T3
Revenu net d'intérêts	376 \$	406 \$	398 \$	404 \$	372 \$	365 \$	398 \$	382 \$
Primes nettes	2 263	2 551	2 556	2 354	2 270	2 345	2 246	2 288
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾								
Cotisations	96	101	98	99	98	98	97	97
Ententes de services	202	199	198	190	199	186	193	179
Commissions sur prêts et cartes de crédit	135	199	195	192	185	210	177	172
Services de courtage et de fonds de placement	235	241	226	223	223	214	211	216
Honoraires de gestion et de services de garde	154	157	162	153	148	147	138	154
Revenus de change	15	44	19	18	19	14	29	15
Autres	83	63	401	30	28	73	11	52
Revenus d'exploitation⁽²⁾	3 559	3 961	4 253	3 663	3 542	3 652	3 500	3 555
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾								
Revenus (pertes) nets de placement	2 669	(626)	(51)	581	991	1 424	(42)	(213)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(299)	512	(22)	(13)	10	(167)	258	76
Revenus (pertes) de placement⁽²⁾	2 370	(114)	(73)	568	1 001	1 257	216	(137)
Revenu total	5 929	3 847	4 180	4 231	4 543	4 909	3 716	3 418
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	108	199	103	129	(6)	84	63	73
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 616	2 083	1 428	2 263	2 361	3 120	1 821	1 380
Frais autres que d'intérêts	1 782	1 728	1 856	1 608	1 816	1 658	1 598	1 598
Impôts sur les excédents	167	(113)	145	20	56	(9)	6	68
Excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres	256	(50)	648	211	316	56	228	299
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	-	-	84	-	-	-	51	-
Excédents (déficit) nets de la période après ristournes aux caisses membres	256 \$	(50)\$	564 \$	211 \$	316 \$	56 \$	177 \$	299 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	249 \$	(63)\$	544 \$	200 \$	298 \$	59 \$	169 \$	286 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	7	13	20	11	18	(3)	8	13

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les trimestres de 2020 et 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

⁽²⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats du premier et du deuxième trimestre de 2020 ont été marqués par les incidences financières de la situation liée à la pandémie de COVID-19, tandis que les résultats du quatrième trimestre de 2019 ont été marqués par la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, complétée le 31 décembre 2019. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 42 à 44 du rapport de gestion annuel 2019.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan consolidé

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2020		Au 31 décembre 2019	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 757 \$	7,2 %	3 084 \$	1,9 %
Valeurs mobilières	66 531	34,9	49 433	30,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 046	6,8	11 352	6,9
Prêts et acceptations nets	57 738	30,2	65 493	39,8
Actif net des fonds distincts	17 198	9,0	17 026	10,4
Instruments financiers dérivés	7 248	3,8	4 795	2,9
Autres actifs	15 387	8,1	13 230	8,0
Total de l'actif	190 905 \$	100,0 %	164 413 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	74 921 \$	39,2 %	58 972 \$	35,9 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 022	3,2	10 615	6,5
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	19 443	10,2	10 562	6,4
Instruments financiers dérivés	6 088	3,2	4 827	2,9
Passifs des contrats d'assurance	34 512	18,1	31 637	19,2
Passif net des fonds distincts	17 184	9,0	17 002	10,3
Autres passifs	15 541	8,1	13 888	8,5
Obligations subordonnées	1 451	0,8	1 398	0,9
Capitaux propres	15 743	8,2	15 512	9,4
Total du passif et des capitaux propres	190 905 \$	100,0 %	164 413 \$	100,0 %

Actif

L'actif total de la Fédération totalisait 190,9 G\$ au 30 juin 2020, en hausse de 26,5 G\$, ou de 16,1 %, depuis le 31 décembre 2019. Cette progression s'explique par les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ainsi que la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières qui ont augmenté de 18,8 G\$ et de 10,7 G\$, respectivement.

L'augmentation de la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération provient notamment des liquidités obtenues dans le cadre des initiatives de financement déployées par le gouvernement canadien, par l'entremise de la Banque du Canada et de la SCHL, dont l'objectif est de soutenir le système financier canadien dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Dans le cas des valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont augmenté en raison de la progression des activités de marché, pour atteindre un volume de 79,6 G\$.

L'encours du portefeuille de prêts de la Fédération, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a diminué de 7,8 G\$, ou de 11,8 %.

Prêts et acceptations

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2020		Au 31 décembre 2019	
Hypothécaires résidentiels	4 229 \$	7,3 %	4 183 \$	6,3 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 404	33,3	20 567	31,2
Aux entreprises et aux gouvernements	34 683	59,4	41 207	62,5
	58 316	100,0 %	65 957	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	(578)		(464)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	57 738 \$		65 493 \$	

Les prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, ont diminué de 6,5 G\$, ou de 15,8 %, en raison principalement de la baisse des prêts aux caisses membres. L'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, est en baisse de 1,2 G\$, ou de 5,7 %. Quant aux prêts hypothécaires résidentiels, leur encours est en hausse de 46 M\$, ou de 1,1 %. Soulignons que le 1^{er} février 2020, la Fédération a acquis auprès de La Capitale un portefeuille de prêts hypothécaires de qualité, pour un montant total de 474 M\$.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés dans la section « Gestion des risques » aux pages 40 et 41 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 172 M\$, ou de 1,0 %.

L'actif d'instruments financiers dérivés a progressé de 2,5 G\$, ou de 51,2 %, en raison de la baisse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change.

Les autres actifs ont augmenté de 2,2 G\$, ou de 16,3 %, en raison de l'augmentation des sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières.

Passif

Le passif total de la Fédération totalisait 175,2 G\$ au 30 juin 2020, en hausse de 26,3 G\$, ou de 17,6 %, depuis le 31 décembre 2019. Cette progression s'explique en grande partie par l'augmentation des dépôts.

L'encours des dépôts a progressé de 15,9 G\$, ou de 27,0 %. L'augmentation des dépôts des institutions de dépôts, qui constituaient 19,5 % de son portefeuille total de dépôts à la même date, est en partie responsable de cette croissance. En effet, l'encours s'est accru de 8,3 G\$ en raison principalement de la hausse des dépôts des caisses membres. Dans le cas des dépôts aux entreprises et gouvernements, qui constituaient 75,1 % de son portefeuille total de dépôts à la même date, leur encours s'est accru de 7,3 G\$, ou de 14,9 %. Les différentes émissions de titres, y compris les obligations sécurisées, effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds de la Fédération, sont en partie à l'origine de cette augmentation. Les dépôts provenant des particuliers ont augmenté de 352 M\$, ou de 9,5 %.

Dépôts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2020		Au 31 décembre 2019	
Particuliers	4 067 \$	5,4 %	3 715 \$	6,3 %
Entreprises et gouvernements	56 238	75,1	48 924	83,0
Institutions de dépôts	14 616	19,5	6 333	10,7
Total des dépôts	74 921 \$	100,0 %	58 972 \$	100,0 %

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 4,3 G\$, ou de 20,2 %, pour atteindre un volume de 25,5 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a progressé de 1,3 G\$, ou de 26,1 %, en raison de la baisse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change.

Les passifs des contrats d'assurance de la Fédération ont augmenté de 2,9 G\$, ou de 9,1 %.

Le passif net des fonds distincts a augmenté de 182 M\$, ou de 1,1 %.

Les autres passifs ont augmenté de 1,7 G\$, ou de 11,9 %, en raison de l'augmentation des sommes à payer des clients, courtiers et institutions financières.

Capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 231 M\$, ou de 1,5 %, depuis le 31 décembre 2019. Les excédents nets des six premiers mois de 2020 après ristournes aux caisses membres totalisant 206 M\$ ont été une source de cette croissance.

La note complémentaire 22 « Capital social » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement, dont la Fédération, se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins, dont la Fédération, dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3 %.

Les fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des filiales de la Fédération. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. La Fédération surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la *Ligne directrice sur le Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19

Le 31 mars 2020, l'AMF a publié une série de mesures temporaires visant à soutenir le système financier québécois. Des mesures additionnelles ont également été publiées le 9 avril ainsi que le 29 juin dernier. Dans le cadre du calcul des ratios de fonds propres et du ratio de levier au 30 juin 2020, le Mouvement Desjardins a mis en place les mesures suivantes :

- Inclusion dans les fonds propres de la catégorie 1A d'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui auraient autrement fait partie des fonds propres de la catégorie 2. Cet ajustement des fonds propres de la catégorie 1A sera mesuré dynamiquement chaque trimestre comme l'augmentation des provisions étape 1 et étape 2 par rapport au niveau de référence. Le niveau de référence est le montant des provisions étapes 1 et 2 au trimestre se terminant le 31 décembre 2019. Ce montant accru est ajusté des effets fiscaux et soumis à un facteur scalaire qui diminuera avec le temps. Le facteur sera fixé à 70 % pour l'exercice 2020, 50 % pour 2021 et 25 % pour 2022. Les montants attribuables aux portefeuilles traités en approche interne se traduisant par un déficit de pertes attendues pendant la transition ne seront pas admissibles à ce traitement. Pour plus de renseignements sur les provisions étape 1 et 2, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.
- Les prêts pour lesquels un moratoire de capital ou d'intérêts a été accordé sont traités comme des prêts productifs à des fins réglementaires si ceux-ci n'étaient pas en défaut au moment où le moratoire a pris effet. Aucune modification n'est requise en ce qui concerne la pondération et les probabilités de défaut associées à ces prêts bénéficiant d'un moratoire. Cette mesure temporaire est effective pour une période initiale de 6 mois à compter de la publication de la mesure, le 31 mars 2020.
- Réduction du multiplicateur de la valeur à risque simulée de 3 à 1 au titre du risque de marché.
- Exclusion des réserves auprès de banques centrales et des titres émis par des emprunteurs souverains respectant les critères d'admissibilité dans les actifs liquides de haute qualité du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier.

Par ailleurs, les expositions aux prêts visés par le nouveau programme de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) étant financées par le gouvernement du Canada, celles-ci sont exclues des ratios de fonds propres et du ratio de levier.

Dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et du Programme de garantie d'Exportation et développement Canada, la partie garantie d'un prêt est traitée comme une exposition du gouvernement du Québec ou du Canada, et la portion résiduelle non couverte par la garantie doit être considérée comme une exposition de l'emprunteur. Le montant total du prêt est inclus aux fins du calcul du ratio de levier.

Pour ce qui est du Programme de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada, l'AMF s'attend à ce que, dans le cadre de l'approche standard au titre du risque de crédit, la portion du prêt consentie par l'institution financière visée soit assujettie à la pondération du risque applicable à l'emprunteur, alors que pour ce qui est de la méthode fondée sur les notations internes, celle-ci est considérée comme une exposition de l'emprunteur. Aux fins du calcul des ratios de fonds propres et du ratio de levier, la partie du prêt consentie à l'emprunteur par l'institution financière visée est incluse dans la mesure de l'exposition.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération à la page 50. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

Le 27 mars, le CBCB a annoncé un report du calendrier international de mise en œuvre des réformes de Bâle III publiées en décembre 2017. Conformément à cette prolongation, l'AMF a annoncé le 31 mars le report de la date de mise en œuvre de ces réformes au premier trimestre de 2023. Ce report comprend les révisions de l'approche standard et de l'approche basée sur les notations internes du risque de crédit, le cadre de risque opérationnel, le cadre de ratio de levier, ainsi que l'introduction d'un plancher de fonds propres plus sensible au risque.

La mise en place des révisions du cadre de risque de marché du CBCB, soit la revue fondamentale du portefeuille de négociation, publié en janvier 2019, a pour sa part été reportée en janvier 2024. En conséquence, la date de mise en œuvre du cadre révisé du risque d'ajustement de l'évaluation du crédit est également reportée à janvier 2024.

Respect des exigences

Les ratios présentés ci-dessous sont le résultat de l'application de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers basés sur les états financiers consolidés de la Fédération afin de répondre à ses exigences réglementaires. Étant donné la révision de la Loi, qui a introduit le concept de Groupe coopératif formalisant les mécanismes qui font en sorte que la Fédération ne pourrait être liquidée individuellement, mais seulement avec les autres entités du Groupe coopératif, nous vous référons à la section « Gestion du capital » du rapport annuel 2019 du Mouvement pour une appréciation complète de la solidité financière de la Fédération. Cette section n'est pas intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Au 30 juin 2020, les ratios de fonds propres, calculés selon les exigences de Bâle III pour la catégorie 1A, la catégorie 1 et le total des fonds propres étaient respectivement de 17,9 %, de 17,9 % et de 18,3 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 9,2 %.

Au 30 juin 2020, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 94 points de base par rapport au 31 décembre 2019 en raison de la croissance des réserves et des excédents ainsi que du cumul des autres éléments du résultat global compensée en partie par la croissance modérée des actifs pondérés pour le risque.

La Fédération et ses filiales qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 30 juin 2020.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres de la Fédération, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres, l'évolution des fonds propres au cours de la période ainsi que les actifs pondérés en fonction des risques.

Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital • Portion des provisions générales admissibles⁽⁴⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Provisions générales • Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif • Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions • Participations croisées 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁵⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la ligne directrice.

⁽⁴⁾ Le 31 mars 2020, l'AMF a publié des dispositions transitoires prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2, peut être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19 » de la présente section.

⁽⁵⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires et ratios de fonds propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération	4 872 \$	4 872 \$
Autres parts de capital	4 012	4 012
Réserves	793	330
Excédents non répartis	5 002	5 279
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	379	263
Déductions ⁽¹⁾⁽²⁾	(3 160)	(3 683)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	11 898	11 073
Total des fonds propres de la catégorie 1	11 898	11 073
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	454	687
Billets subordonnés FPUNV	997	-
Provisions générales	107	106
Déductions ⁽¹⁾	(1 298)	(793)
Total des fonds propres de la catégorie 2	260	-
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	12 158 \$	11 073 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	17,9 %	16,9 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	17,9	16,9
Total des fonds propres ⁽³⁾	18,3	16,9
Levier ⁽⁴⁾	9,2	9,0
Exposition du ratio de levier	129 393 \$	123 322 \$

⁽¹⁾ Conformément à la ligne directrice, lorsqu'une entité est tenue de faire une déduction à une composante donnée de fonds propres sans en être suffisamment dotée, la différence est déduite de l'élément de qualité immédiatement supérieure. Si les fonds propres de la catégorie 2 sont insuffisants pour absorber une déduction, la portion non déduite le sera dans la catégorie 1B, puis 1A s'il y a lieu.

⁽²⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (875 M\$, 553 M\$ en 2019), dont les participations croisées (28 M\$, 27 M\$ en 2019), des participations significatives (2 144 M\$, 2 416 M\$ en 2019) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (141 M\$, 714 M\$ en 2019).

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

⁽⁴⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen. Elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant de 1,0 G\$ au cours du deuxième trimestre de 2020.

Évolution des fonds propres réglementaires

Pour la période de six mois terminée le

(en millions de dollars)	30 juin 2020
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	11 073 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	186
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	116
Déductions	523
Solde à la fin de la période	11 898
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽²⁾	11 898
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	-
Billets subordonnés FPUNV	997
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(233)
Provisions générales	1
Déductions	(505)
Solde à la fin de la période	260
Total des fonds propres	12 158 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

⁽²⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

La Fédération calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- La Fédération utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Depuis mars 2009, l'approche des notations internes est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers.
- Depuis décembre 2019, l'approche des notations internes est utilisée pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Depuis septembre 2018, la Fédération utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Depuis juin 2017, la Fédération utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

La Fédération est également assujettie à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques se chiffraient à 66,6 G\$ au 30 juin 2020. De ce montant, 54,5 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 3,0 G\$ au risque de marché et 9,1 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2019, les actifs pondérés étaient de 65,4 G\$.

Actifs pondérés en fonction des risques

	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 30 juin 2020				Total au 31 décembre 2019
	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital ⁽²⁾	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
(en millions de dollars et en pourcentage)									
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	24 935 \$	2 617 \$	11 532 \$	- \$	36 467 \$	2 617 \$	209 \$	7,2 %	580 \$
Institutions financières	4 284	1 125	24 219	4 860	28 503	5 985	479	21,0	6 929
Entreprises	14 267	9 975	6 083	5 655	20 350	15 630	1 250	76,8	14 734
Titrisation	-	-	10	121	10	121	10	1 250,0	151
Actions	-	-	213	309	213	309	25	144,9	324
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3 499	2 758	14	10	3 513	2 768	221	78,8	2 878
Prêts hypothécaires	1 316	176	385	135	1 701	311	25	18,3	270
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 289	3 797	1 401	1 052	8 690	4 849	388	55,8	4 856
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	24 846	7 603	(1)	-	24 845	7 603	608	30,6	8 567
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	80 436	28 051	43 856	12 142	124 292	40 193	3 215	32,3	39 289
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	5	-	-	-	5	-	-	-	1
Institutions financières	3 077	1 975	376	75	3 453	2 050	164	59,4	1 770
Entreprises	-	-	13	3	13	3	-	25,7	8
Portefeuille de négociation	1 939	739	585	522	2 524	1 261	101	49,9	794
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	-	-	-	-	-	2 083	167	-	1 623
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	-	-	-	-	259	12	1	-	23
Sous-total du risque de contrepartie	5 021	2 714	974	600	6 254	5 409	433	86,5	4 219
Autres actifs ⁽³⁾	-	-	-	-	18 619	7 074	566	38,0	8 037
Facteur scalaire ⁽⁴⁾	-	1 846	-	-	-	1 846	148	-	1 698
Total du risque de crédit	85 457	32 611	44 830	12 742	149 165	54 522	4 362	36,6	53 243
Risque de marché									
Valeur à risque (VaR)	-	852	-	-	-	852	68	-	406
VaR en situation de crise	-	954	-	-	-	954	76	-	1 394
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁵⁾	-	709	-	-	-	709	57	-	819
Autres ⁽⁶⁾	-	13	-	422	-	435	35	-	472
Total du risque de marché⁽⁷⁾	-	2 528	-	422	-	2 950	236	-	3 091
Risque opérationnel	-	-	-	9 116	-	9 116	729	-	9 063
Total des actifs pondérés en fonction des risques	85 457	35 139	44 830	22 280	149 165	66 588	5 327	-	65 397

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessus d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

⁽⁴⁾ Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁵⁾ Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

⁽⁶⁾ Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

⁽⁷⁾ Depuis le premier trimestre de 2020, le multiplicateur de la valeur à risque simulée a été réduit dans le calcul du risque de marché conformément aux mesures d'allègement instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération.

Les notes complémentaires 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés annuels de la Fédération contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit et les garanties, tandis que la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

Au cours du deuxième trimestre, la Fédération a participé au programme fédéral de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) dans le but d'octroyer des prêts qui sont financés par le gouvernement et a également collaboré dans le cadre du Programme de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada. Au terme de ces programmes, la Fédération ne comptabilise pas la totalité de ces prêts au bilan consolidé puisque les critères de décomptabilisation sont satisfaits. Des renseignements supplémentaires sur ces programmes sont présentés à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.

Biens sous gestion et sous administration

Au 30 juin 2020, la Fédération administrait, pour le compte des membres des caisses et des clients, des biens d'une valeur de 433,9 G\$, soit une diminution de 3,1 G\$, ou de 0,7 % en raison notamment de la baisse des marchés financiers résultant de la pandémie de COVID-19. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 81,6 G\$ au 30 juin 2020, ce qui représente une hausse de 4,6 G\$, ou de 5,9 %, depuis le 31 décembre 2019.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

La Fédération est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque lié aux régimes de retraite, au risque environnemental ou social ainsi qu'au risque lié à l'environnement juridique et réglementaire.

La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2020, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels la Fédération est exposée (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social ainsi que le risque lié à l'environnement juridique et réglementaire) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 58 à 84 du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents ainsi que les autres facteurs de risque n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 55 à 58 du rapport de gestion annuel 2019 de la Fédération.

La pandémie de COVID-19 et les risques qui y sont associés constitue la principale situation sous surveillance du Mouvement Desjardins. De nombreuses actions ont été posées par le Mouvement Desjardins pour y faire face et une surveillance active des effets et de l'évolution de la pandémie de COVID-19 est toujours en vigueur. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir des répercussions sur les risques auxquels est exposé le Mouvement Desjardins. Le Mouvement surveille attentivement l'évolution de ces risques afin d'assurer la pérennité de ses activités en contexte de crise. Voici les principales incidences de la pandémie sur certaines des principales catégories de risque du Mouvement :

- **Risque de marché :**
 - Les données de marché sont lourdement affectées par la pandémie mondiale. Ainsi, la volatilité extrême lors du premier trimestre se reflète dans les historiques des données du deuxième trimestre. Étant donné que le modèle de VaR utilise des historiques de données d'un an, les données observées continuent d'avoir une incidence sur les niveaux actuels de la VaR et ces incidences persisteront au cours des prochains trimestres.
- **Risque de crédit :**
 - Le risque de défaut des emprunteurs est à la hausse. Ce risque peut se constater avec l'augmentation des retards de paiements et la projection d'une hausse de délinquance qui influenceront ainsi la qualité du portefeuille. Une dégradation de la cote de risque lors de la révision des dossiers est attendue ainsi que l'attribution de cote plus risquée pour les nouveaux octrois.
 - Il y a une hausse de la provision collective découlant principalement de la détérioration des perspectives économiques à la suite de la pandémie de COVID-19 qui se sont poursuivies au cours du deuxième trimestre.
- **Risque d'assurance – Assurance de personnes :**
 - L'évolution de l'expérience en conséquence de la pandémie demeure sous surveillance, notamment pour l'invalidité et la mortalité.
- **Risque d'assurance – Assurance de dommages :**
 - Une croissance des primes plus faible est attendue en 2020 avec les reports de hausses de primes, la prolongation des mesures d'allègement et la détérioration de la situation financière des clients.
 - Une incertitude existe sur le niveau de sinistralité future compte tenu de l'augmentation probable de la fraude et de potentielles réclamations en responsabilité civile pour les clients entreprises.
- **Risque de liquidité :**
 - Afin d'éviter l'assèchement de la liquidité, le gouvernement du Canada a mis en place des programmes d'octroi de liquidités exceptionnels pour faciliter l'accès au financement des institutions financières. L'utilisation de ces programmes par le Mouvement Desjardins ainsi que l'augmentation des dépôts ont permis d'atteindre des niveaux très élevés des ratios de liquidité.
- **Risques opérationnels – Sécurité de l'information :**
 - Le mode de travail à distance a rehaussé la menace potentielle sur la sécurité des données ce qui requiert une surveillance accrue des cyberattaques et des fraudes opportunistes, ainsi que l'octroi d'autorisations exceptionnelles pour l'utilisation de certains systèmes à distance tout en rehaussant la surveillance.
- **Risques opérationnels – Technologique :**
 - Le télétravail engendre une dépendance sur les infrastructures technologiques amenant des ajustements aux plans de continuité des affaires permettant de mieux appréhender le télétravail massif et ses dépendances telles que l'utilisation accrue des services numériques, des moratoires sur certaines initiatives de rehaussements technologiques afin d'assurer la stabilité des systèmes et l'interdiction et surveillance de certaines applications de partage et de communication.
- **Risques opérationnels – Exécution :**
 - Les adaptations apportées dans l'exécution de certains processus dans le contexte impromptu de la crise pandémique, telles que la mise en place de mesures d'allègement pour les membres et clients (programmes gouvernementaux, reports de paiement, ouvertures de comptes à distance, hausse des limites de dépôts mobiles), pourraient potentiellement augmenter le risque d'erreur. De la même façon et bien que conjoncturelles, les perturbations amenées dans les activités et le rythme de travail anormalement élevé pourraient entraîner un risque d'épuisement de certaines ressources. Une deuxième vague pourrait affecter une plus grande proportion de ces dernières.

Afin de pallier ces incidences, le Mouvement a augmenté la fréquence de ses activités de gestion des risques, lesquelles sont présentées à la section 4 du rapport de gestion annuel 2019. Pour davantage de détails sur les incidences de la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins, se référer à la section « Événements importants – Pandémie de COVID-19 » de ce rapport de gestion, laquelle présente certains facteurs pouvant contribuer aux risques décrits ci-haut ainsi que ceux présentés dans le rapport de gestion annuel 2019.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, y compris par ses prêts aux caisses membres. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

Dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19, le Mouvement Desjardins a mis de l'avant plusieurs mesures d'allègement afin de soutenir ses membres et clients et d'atténuer les incidences de cette crise. Les autorités gouvernementales ont également mis en place plusieurs programmes pour stabiliser la situation et soutenir l'économie. Bien que les répercussions futures demeurent incertaines, un suivi rigoureux du portefeuille de crédit est effectué afin de tenir compte des incidences à plus ou moins long terme.

Qualité du portefeuille de prêts

Au 30 juin 2020, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires, le montant de la provision pour pertes de crédit se chiffrait à 578 M\$, en hausse de 114 M\$ par rapport au 31 décembre 2019. La détérioration importante des perspectives économiques, telles que la hausse du taux de chômage et la baisse du PIB, la hausse des probabilités de défaut ainsi que la migration des cotes de certains emprunteurs à la suite de la pandémie de COVID-19 ont engendré une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues. Rappelons qu'au deuxième trimestre de 2019, un raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit avait eu une incidence favorable. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,83 % au terme du second trimestre 2020, comparativement à 0,56 % au 31 décembre 2019. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 232 M\$ au 30 juin 2020, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 48,0 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés

Au 30 juin 2020⁽¹⁾

(en millions de dollars)	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	48 \$	2 \$	1 \$	3 \$	54 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	702	132	73	-	907
Aux entreprises et aux gouvernements	1	-	-	-	1
	751 \$	134 \$	74 \$	3 \$	962 \$

Au 31 décembre 2019

(en millions de dollars)	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	27 \$	3 \$	1 \$	2 \$	33 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	718	156	75	-	949
Aux entreprises et aux gouvernements	2	-	-	-	2
	747 \$	159 \$	76 \$	2 \$	984 \$

⁽¹⁾ Les prêts en reports de paiements accordés dans le cadre des mesures d'allègement liées à la COVID-19 sont présentés dans la catégorie de prêts en souffrance où ils se situaient au moment où le report a été accordé. Les prêts hypothécaires résidentiels consentis à des particuliers, les prêts à la consommation et certains autres prêts aux particuliers ont cependant été traités à titre d'éléments courants lorsqu'ils étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins au 31 mars 2020.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019		
	Valeur comptable brute Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
Hypothécaires résidentiels	4 229 \$	8 \$	0,19 %	5 \$	3 \$	8 \$	4 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 404	256	1,32	151	105	249	119
Aux entreprises et aux gouvernements	34 683	219	0,63	76	143	114	94
Total des prêts	58 316 \$	483 \$	0,83 %	232 \$	251 \$	371 \$	217 \$

Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2020	31 mars 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
Prêts dépréciés bruts au début de la période	385 \$	371 \$	394 \$	371 \$	348 \$
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	370	255	478	625	962
Retours à un état non déprécié	(153)	(208)	(392)	(361)	(751)
Radiations et recouvrements	(77)	(92)	(88)	(169)	(163)
Autres variations	(42)	59	(12)	17	(16)
Prêts dépréciés bruts à la fin de la période	483 \$	385 \$	380 \$	483 \$	380 \$

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec les grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

Mesure du risque de marché pour le portefeuille de négociation

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le 30 juin 2020				Pour les trimestres terminés le			
	Au 30 juin 2020	Moyenne	Haut	Bas	Au 31 mars 2020	Moyenne	Au 30 juin 2019	Moyenne
Actions	1,8 \$	2,9 \$	3,7 \$	1,7 \$	3,4 \$	1,5 \$	2,1 \$	2,0 \$
Change	2,0	1,2	2,5	0,3	1,6	0,4	0,5	0,8
Taux d'intérêt	5,0	4,9	6,7	3,5	4,0	3,7	3,9	4,0
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	3,6	4,9	7,7	2,9	3,5	2,0	4,4	5,4
Effet de diversification ⁽²⁾	(6,6)	(7,7)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(6,7)	(3,4)	(6,7)	(7,7)
VaR globale	5,8 \$	6,2 \$	7,6 \$	5,1 \$	5,8 \$	4,2 \$	4,2 \$	4,5 \$
VaR globale en période de tension	23,1 \$	18,9 \$	26,4 \$	9,3 \$	12,1 \$	11,9 \$	17,5 \$	20,0 \$
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	54,9 \$	56,7 \$	74,2 \$	45,8 \$	55,4 \$	44,2 \$	82,9 \$	80,4 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 6,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, en hausse de 2,0 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2020. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 18,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, en hausse de 7,0 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2020. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 56,7 M\$, en hausse de 12,5 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent.

À noter que les hausses des VaR durant ce trimestre est notamment attribuable aux données de marché lourdement affectées par la pandémie mondiale. En effet, la volatilité extrême lors du premier trimestre se reflète dans les historiques des données. Étant donné que le modèle de VaR utilise des historiques de données d'un an, les données observées continuent d'avoir une incidence sur les niveaux actuels de la VaR et cette incidence persistera au cours des prochains trimestres.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

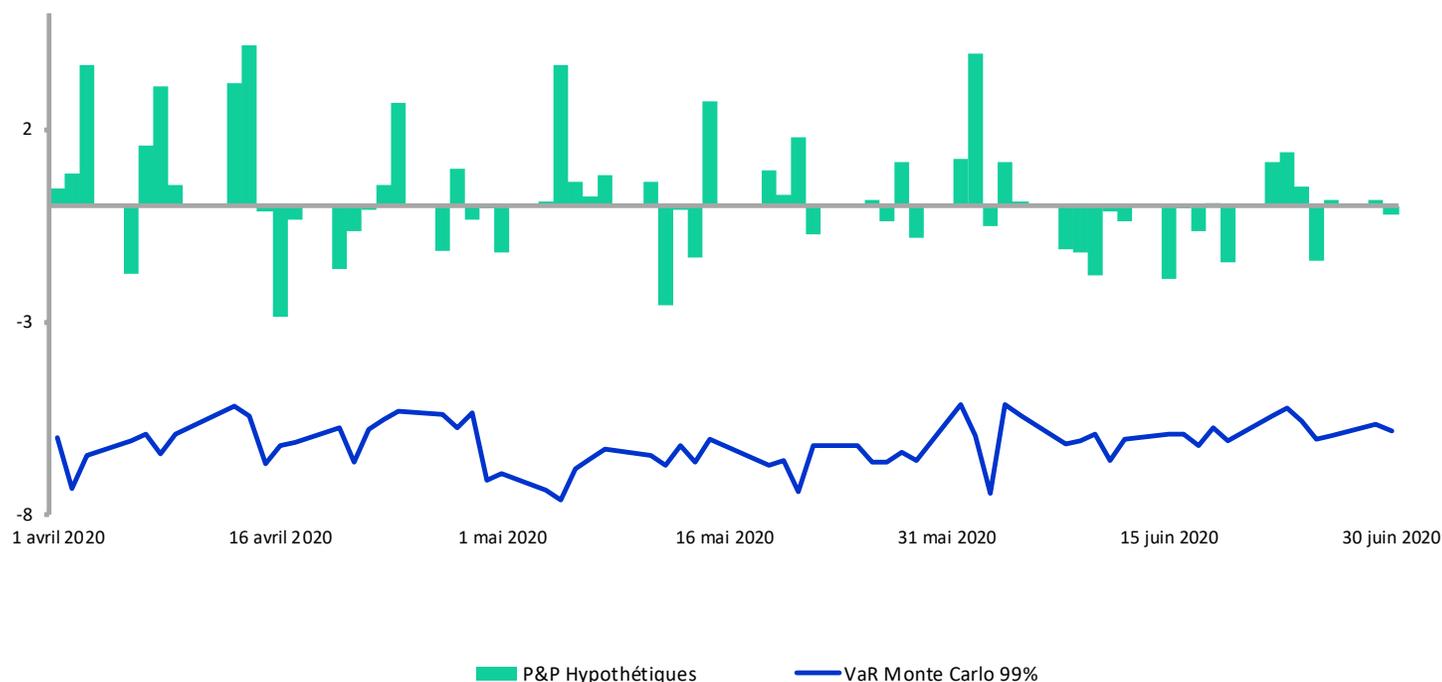
Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du deuxième trimestre de 2020, aucun dépassement de P&P réel et de P&P hypothétique par rapport à la VaR n'a été observé au niveau du Mouvement.

Malgré les dépassements des P&P hypothétiques survenus depuis le début de l'année 2020, la performance du modèle de la VaR est jugée adéquate.

VaR par rapport aux P&P hypothétiques des activités de négociation

(en millions de dollars)

**Simulations de crise**

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, la situation demeure sous contrôle, puisque les portefeuilles sont bien appariés.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 25 / 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2020		Au 31 mars 2020		Au 30 juin 2019	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(50)\$	(34)\$	(35)\$	8 \$	(50)\$	16 \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 25 / 100 points de base ⁽⁴⁾	9	4	44	(9)	51	(16)

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 168 M\$ avant impôts au 30 juin 2020, et de respectivement 124 M\$ et 230 M\$ au 31 mars 2020 et au 30 juin 2019. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 311 M\$ avant impôts au 30 juin 2020, et de respectivement 165 M\$ et 237 M\$ au 31 mars 2020 et au 30 juin 2019.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatifs. De plus, compte tenu du contexte actuel où les taux d'intérêt sont faibles, l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt a été calculée en fonction d'une baisse de 25 points de base au 30 juin 2020, comparativement à 100 points de base pour le 31 mars 2020 et le 30 juin 2019.

Gestion du risque de change

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que depuis janvier 2020, le Mouvement Desjardins a adopté les exigences réglementaires liées au ratio NSFR. Le NSFR du Mouvement est au-dessus du seuil réglementaire minimal au 30 juin 2020.

Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a mis en place des programmes d'octroi de liquidités exceptionnels pour faciliter l'accès au financement des institutions financières. De l'information supplémentaire sur les programmes du gouvernement du Canada est présentée à la sous-section « Sources de financement » de la présente section. Le Mouvement Desjardins a utilisé ces programmes afin d'assurer le maintien d'un niveau de liquidité adéquat pour faire face à cette situation sans précédent. Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 166,7 % pour le trimestre terminé le 30 juin 2020 comparativement à un ratio de 125,0 % pour le trimestre précédent. Le niveau moyen du ratio au deuxième trimestre se situe à un niveau très élevé suite à l'utilisation des programmes susmentionnés et à l'augmentation des dépôts. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Cependant, dans le but d'encourager la bonne circulation des liquidités durant la crise liée à la pandémie de COVID-19, l'AMF pourrait ponctuellement accepter, exceptionnellement, des seuils plus faibles aux exigences minimales requises. Le Mouvement Desjardins n'anticipe pas une baisse de son ratio réglementaire en deçà de la limite réglementaire. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 74,9 G\$ au 30 juin 2020, en hausse de 15,9 G\$ depuis le 31 décembre 2019. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan ».

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des six premiers mois de 2020, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement

Au 30 juin 2020

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾	26 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	15 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises)	7 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens)	3 milliards de dollars

⁽¹⁾ Le montant maximal autorisé du programme d'obligations sécurisées a été haussé de 14 G\$ à 26 G\$ suivant l'augmentation de la limite prudentielle d'émission d'obligations sécurisées par l'AMF, en date du 31 mars 2020. Cet allègement temporaire est accordé pendant au moins un an et pourrait être prolongé au-delà, si nécessaire.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2020								Au 31 décembre 2019
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	1 643 \$	933 \$	5 \$	6 \$	2 587 \$	- \$	- \$	2 587 \$	2 250 \$
Papier commercial	6 750	3 684	542	-	10 976	-	-	10 976	13 058
Billets à moyen terme	-	365	3 055	-	3 420	2 523	4 000	9 943	11 171
Titrisation de créances									
hypothécaires	-	217	357	593	1 167	1 531	8 971	11 669	10 423
Obligations sécurisées	-	-	1 525	3 873	5 398	-	4 398	9 796	5 655
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 451	1 451	1 398
Total	8 393 \$	5 199 \$	5 484 \$	4 472 \$	23 548 \$	4 054 \$	18 820 \$	46 422 \$	43 955 \$
dont :									
Garantis	- \$	217 \$	1 882 \$	4 466 \$	6 565 \$	1 531 \$	14 820 \$	22 916 \$	17 476 \$
Non garantis	8 393	4 982	3 602	6	16 983	2 523	4 000	23 506	26 479

L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 2,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2019. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des obligations sécurisées.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2020		Au 31 décembre 2019	
Dollars canadiens	24 109 \$	51,9 %	20 276 \$	46,1 %
Dollars américains	15 178	32,7	16 708	38,0
Autres	7 135	15,4	6 971	15,9
	46 422 \$	100,0 %	43 955 \$	100,0 %

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,4 G\$ au cours des six premiers mois de 2020. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période à une émission d'un montant total de 1,0 G\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises. Le 26 mai 2020, la Fédération a émis des billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour un montant de 1,0 G\$ sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 31,4 G\$ au 30 juin 2020, comparativement à 27,2 G\$ au 31 décembre 2019. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 0,5 G\$ au 30 juin 2020, comparativement à 1,4 G\$ au 31 décembre 2019.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement canadien, par l'entremise de la Banque du Canada et de la SCHL, a déployé plusieurs initiatives de financement ayant pour objectif de soutenir le système financier canadien en préservant une source de financement aux entreprises. À l'instar des banques canadiennes, le Mouvement Desjardins s'est prévalu de ces programmes pour un montant de 14,5 G\$ en date du 30 juin 2020. Ces sources additionnelles de financement permettent au Mouvement de maintenir des niveaux de liquidités adéquats pour faire face aux incidences liées à cette pandémie.

Entre autres, dans le cadre du *Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés* (PAPHA) mis en place par la SCHL, la Fédération a vendu à la SCHL des titres hypothécaires LNH pour un montant de 0,5 G\$. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement canadien, par l'entremise de la SCHL, peut acheter auprès des institutions financières jusqu'à 150 G\$ de prêts hypothécaires assurés formant des blocs de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. De plus, le 30 mars 2020, la Fédération a procédé à une émission d'obligations sécurisées « en nom propre » (autodétenues) pour un montant de 2,5 G\$, pour fins de participation au programme d'opérations de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada. Ces obligations sécurisées pour le montant total ont été mises en garantie auprès de la Banque du Canada dans le cadre du programme le 31 mars pour règlement le 2 avril 2020.

Le 14 avril 2020, la Fédération a également procédé à une émission d'obligations sécurisées « en nom propre » (autodétenues) pour un montant de 1,5 G\$, pour fins de participation au programme d'opérations de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada. Ces obligations sécurisées, pour le montant total, ont été mises en garantie auprès de la Banque du Canada aux fins dudit programme les 15 et 20 avril 2020.

Tout comme les banques canadiennes, le Mouvement Desjardins a aussi accédé le 23 avril 2020 au mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour que la Banque du Canada a mis en place pour soutenir la liquidité du système financier. Aux termes de ce mécanisme, les institutions financières admissibles peuvent emprunter auprès de la Banque en donnant en garantie un large éventail de titres. Elles sont ainsi mieux à même de financer de nouveaux prêts.

Ces initiatives sont incluses dans le montant total de participation de la Fédération aux initiatives de la Banque du Canada et de la SCHL de 14,5 G\$.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujéti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Au courant des derniers mois, certaines agences de notation ont agi sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 3 avril 2020, en raison des perturbations de l'activité économique et des marchés financiers dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Fitch a revu à la baisse de stable à négative la perspective assignée aux cotes du Mouvement Desjardins, ainsi que celles des grandes banques canadiennes. De plus en lien avec l'annonce sur la mise à jour de sa méthodologie applicable à l'industrie bancaire et non-bancaire, Fitch a annoncé la révision à la hausse de AA- à AA de la cote de la dette de premier rang existante (exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins), la confirmation de la cote de la dette de premier rang à AA- et une révision à la baisse de A+ à A de la cote des billets subordonnés FPUNV (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) des instruments de la Fédération. De plus, Fitch a également abaissé la cote de la dette de premier rang de Capital Desjardins de A+ à A.
- Le 9 juin 2020, l'agence de notation Moody's a revu à la hausse la perspective du Mouvement Desjardins de négative à stable. Ce changement reflète l'évaluation de Moody's selon laquelle le Mouvement Desjardins a diminué sa dépendance envers le financement de gros, mais aussi en raison de l'empreinte géographique du Mouvement Desjardins dans la province de Québec, où les consommateurs ont en moyenne des niveaux d'endettement inférieurs à ceux des autres provinces du Canada, ainsi que la faible exposition du Mouvement au secteur de l'énergie au Canada. À ce titre, Moody's estime que le portefeuille de prêts de Desjardins est moins vulnérable à la pandémie de COVID-19 comparativement aux portefeuilles des banques canadiennes.
- Le 16 juillet, l'agence de notation DBRS a confirmé les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ainsi que la perspective stable. Les cotes et la perspective confirmées par DBRS, reflètent à la fois la solidité du Mouvement Desjardins, ses parts de marché en hypothèques résidentielles et en épargne ainsi que son avantage concurrentiel par rapport aux autres institutions financières avec un modèle d'affaires diversifié.
- En mai 2020, à la suite de la première émission de billets subordonnée FPUNV (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) par le Mouvement Desjardins, les agences de notation DBRS, Fitch, Moody's et S&P, ont confirmé les cotes de crédit de ce nouvel instrument, soit A (faible), A, A2, BBB+, respectivement.

En date du rapport de gestion, les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par DBRS, Moody's et S&P sont stables, tandis que pour les raisons énumérées précédemment, la perspective assignée par Fitch est négative.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments du Mouvement Desjardins et de Capital Desjardins inc.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Dette à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dette à moyen et long termes de premier rang existante ⁽¹⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dette à moyen et long termes de premier rang ⁽²⁾	AA (faible)	AA-	A2	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	-	AAA	Aaa	-
Capital Desjardins inc.				
Dette à moyen et long termes de premier rang	A (élevé)	A	A2	A

⁽¹⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019 ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019, laquelle peut être convertie aux termes du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan consolidé et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par la Fédération pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que la Fédération pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Au 30 juin 2020

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 017 \$	808 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(68) \$	13 757 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	249	378	1 072	289	785	1 883	5 316	19 940	4 478	34 390
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	616	738	2 218	300	406	4 180	11 319	11 680	58	31 515
Titres au coût amorti	120	79	169	227	-	1	3	28	(1)	626
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 324	95	1 218	254	155	-	-	-	-	13 046
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	41	85	150	135	188	994	1 282	1 322	32	4 229
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	13	42	116	170	247	1 279	5 367	5 165	7 005	19 404
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	7 905	1 895	1 243	1 584	1 513	6 265	10 221	1 726	2 123	34 475
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(578)	(578)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	17 198	17 198
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	208	-	-	-	-	-	-	-	-	208
Primes à recevoir	201	76	15	3	-	-	-	-	2 448	2 743
Instruments financiers dérivés	178	198	470	219	315	992	4 080	796	-	7 248
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 630	1	-	-	-	-	-	-	52	3 683
Actifs de réassurance	49	93	96	81	74	215	417	1 049	-	2 074
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	297	297
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	929	929
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	846	846
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	398	398
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	1 146	1 146
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 026	1 026
Autres actifs	427	149	90	6	9	14	35	5	1 389	2 124
Total de l'actif	37 978 \$	4 637 \$	6 857 \$	3 268 \$	3 692 \$	15 823 \$	38 040 \$	41 711 \$	38 899 \$	190 905 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 52.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 30 juin 2020

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	23 \$	23 \$	43 \$	43 \$	42 \$	127 \$	277 \$	129 \$	3 360 \$	4 067 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	9 158	5 226	5 507	937	3 556	4 088	14 204	3 749	9 813	56 238
Institutions de dépôts ⁽³⁾	90	968	1 401	292	346	919	2 057	61	8 482	14 616
Acceptations	208	-	-	-	-	-	-	-	-	208
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	111	11	255	18	20	58	1 356	4 173	20	6 022
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 841	2 002	768	1 241	3 092	1 499	-	-	-	19 443
Instruments financiers dérivés	129	163	214	201	340	1 027	3 812	202	-	6 088
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 503	1	1	-	-	-	-	-	3 238	7 743
Obligations locatives	3	5	7	7	7	29	82	201	8	349
Passifs des contrats d'assurance	500	907	1 045	943	882	2 176	4 799	20 399	2 861	34 512
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	17 184	17 184
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 977	1 977
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	250	250
Autres passifs	2 135	261	54	190	49	65	92	41	2 127	5 014
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	997	454	-	1 451
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	15 743	15 743
Total du passif et des capitaux propres	27 701 \$	9 567 \$	9 295 \$	3 872 \$	8 334 \$	9 988 \$	27 676 \$	29 409 \$	65 063 \$	190 905 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 408 \$	471 \$	396 \$	502 \$	866 \$	2 802 \$	7 727 \$	294 \$	56 217 \$	70 683 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 906	1 906
Lettres de crédit documentaire	-	-	-	6	-	-	1	-	-	7
Garanties et lettres de crédit de soutien	134	84	152	111	146	6	10	6	43	692
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	692	65	-	757

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 52.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2019

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 637 \$	428 \$	10 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 \$	3 084 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	18	442	1 068	296	1 014	1 650	6 395	19 452	4 832	35 167
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	353	330	379	255	185	1 479	6 715	2 895	59	12 650
Titres au coût amorti	567	468	263	166	113	1	4	34	-	1 616
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 070	282	-	-	-	-	-	-	-	11 352
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	66	47	132	154	155	652	1 706	1 261	10	4 183
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	16	43	130	188	287	1 331	5 481	5 235	7 856	20 567
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	8 071	2 137	2 339	1 144	1 107	5 748	11 327	1 767	7 187	40 827
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(464)	(464)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	17 026	17 026
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	368	12	-	-	-	-	-	-	-	380
Primes à recevoir	195	73	15	3	-	-	-	-	2 403	2 689
Instruments financiers dérivés	129	143	255	178	316	1 037	2 492	245	-	4 795
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 142	3	-	-	-	-	-	-	94	2 239
Actifs de réassurance	37	70	82	70	65	174	380	1 002	121	2 001
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	298	298
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	944	944
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	840	840
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	381	381
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	1 034	1 034
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 015	1 015
Autres actifs	271	84	74	5	10	24	57	7	1 136	1 668
Total de l'actif	25 940 \$	4 562 \$	4 747 \$	2 459 \$	3 252 \$	12 096 \$	34 557 \$	31 898 \$	44 902 \$	164 413 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 52.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2019

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	41 \$	26 \$	33 \$	28 \$	44 \$	102 \$	211 \$	62 \$	3 168 \$	3 715 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	7 260	5 656	3 591	3 153	4 867	2 731	12 520	3 311	5 835	48 924
Institutions de dépôts ⁽³⁾	152	98	257	173	204	819	2 029	5	2 596	6 333
Acceptations	368	12	-	-	-	-	-	-	-	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	495	201	171	9	7	196	1 866	7 668	2	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 562	-	-	-	-	-	-	-	-	10 562
Instruments financiers dérivés	152	198	307	218	238	1 067	2 506	141	-	4 827
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 695	-	-	-	-	-	-	-	2 857	5 552
Obligations locatives	3	4	7	7	7	26	78	210	8	350
Passifs des contrats d'assurance	442	792	980	858	798	1 931	4 492	18 520	2 824	31 637
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	17 002	17 002
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 956	1 956
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	277	277
Autres passifs	2 225	423	417	25	25	45	110	44	2 059	5 373
Obligations subordonnées	-	-	899	-	-	-	-	499	-	1 398
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	15 512	15 512
Total du passif et des capitaux propres	24 395 \$	7 410 \$	6 662 \$	4 471 \$	6 190 \$	6 917 \$	23 812 \$	30 460 \$	54 096 \$	164 413 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	966 \$	50 \$	395 \$	335 \$	549 \$	3 566 \$	7 977 \$	513 \$	53 139 \$	67 490 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 985	1 985
Lettres de crédit documentaire	-	-	-	-	-	6	-	-	-	6
Garanties et lettres de crédit de soutien	25	129	52	225	147	6	9	38	86	717
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	195	-	-	195

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Fédération.

INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

Titres adossés

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2020		Au 31 décembre 2019	
	Montants nominiaux	Juste valeur	Montants nominiaux	Juste valeur
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires ⁽¹⁾	114 \$	113 \$	135 \$	135 \$

⁽¹⁾ Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » du bilan consolidé.

Structures de financement à levier et prêts à risque

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Structures de financement à levier ⁽¹⁾	594 \$	370 \$
Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾	15	15
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾	4	4

⁽¹⁾ Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾ Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾ Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 juin 2020, la Fédération n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée aux pages 84 et 85 du rapport de gestion annuel 2019.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché. La Fédération effectue des transactions avec d'autres entités du Mouvement Desjardins, qui sont principalement des caisses.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2019.

La note complémentaire 31 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, aux pages 107 à 126 du rapport annuel 2019.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 85 à 91 du rapport de gestion annuel 2019 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020, ces principales méthodes comptables sont les mêmes qu'au 31 décembre 2019. Toutefois, le contexte de la pandémie de COVID-19 a entraîné de nouvelles sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction dans l'application de ces méthodes comptables pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020. Ceci touche particulièrement la dépréciation des titres désignés en vertu de l'approche par superposition, la provision pour pertes de crédit attendues et la décomptabilisation d'actifs financiers.

Dépréciation des titres désignés en vertu de l'approche par superposition

Les titres désignés en vertu de l'approche par superposition ont fait l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation et la Fédération n'a pas enregistré de pertes de valeur.

Provision pour pertes de crédit attendues

Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5, « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les participations au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et au Programme de crédit aux entreprises (PCE) du gouvernement du Canada ont fait l'objet d'une appréciation afin de déterminer si les critères de décomptabilisation des actifs financiers étaient satisfaits. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 5, « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2019, sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, à la page 127 du rapport annuel 2019. L'IASB a publié depuis, les modifications décrites ci-dessous :

IFRS 17, Contrats d'assurance

En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17, dont le report de deux ans de la date d'application initiale d'IFRS 17, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Fédération évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption des modifications qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLE DES MATIÈRES

55 États financiers consolidés

- 56 Bilan consolidé
- 57 État consolidé du résultat
- 58 État consolidé du résultat global
- 60 État consolidé des variations des capitaux propres
- 61 Tableau consolidé des flux de trésorerie

62 Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

- 62 Note 1 Informations relatives à la Fédération des caisses Desjardins du Québec
- 62 Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables
- 64 Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
- 66 Note 4 Juste valeur des instruments financiers
- 72 Note 5 Prêts et provision pour pertes de crédit
- 80 Note 6 Intérêts détenus dans d'autres entités
- 80 Note 7 Dépôts
- 80 Note 8 Obligations subordonnées
- 81 Note 9 Cumul des autres éléments du résultat global
- 81 Note 10 Gestion du capital
- 82 Note 11 Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement
- 83 Note 12 Information sectorielle

Bilan consolidé

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		13 757 \$	3 084 \$
Valeurs mobilières			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		34 390	35 167
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		31 515	12 650
Titres au coût amorti		626	1 616
		66 531	49 433
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente			
Prêts	5	13 046	11 352
Hypothécaires résidentiels		4 229	4 183
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		19 404	20 567
Aux entreprises et aux gouvernements		34 475	40 827
		58 108	65 577
Provision pour pertes de crédit	5	(578)	(464)
		57 530	65 113
Actif net des fonds distincts			
		17 198	17 026
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		208	380
Primes à recevoir		2 743	2 689
Instruments financiers dérivés		7 248	4 795
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		3 683	2 239
Actifs de réassurance		2 074	2 001
Actifs au titre de droits d'utilisation		297	298
Immeubles de placement		929	944
Immobilisations corporelles		846	840
Goodwill		121	121
Immobilisations incorporelles		398	381
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 146	1 034
Actifs d'impôt différé		1 026	1 015
Autres		2 124	1 668
		22 843	18 405
TOTAL DE L'ACTIF			
		190 905 \$	164 413 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts			
	7		
Particuliers		4 067 \$	3 715 \$
Entreprises et gouvernements		56 238	48 924
Institutions de dépôts		14 616	6 333
		74 921	58 972
Autres passifs			
Acceptations		208	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		6 022	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		19 443	10 562
Instruments financiers dérivés		6 088	4 827
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		7 743	5 552
Obligations locatives		349	350
Passifs des contrats d'assurance		34 512	31 637
Passif net des fonds distincts		17 184	17 002
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		1 977	1 956
Passifs d'impôt différé		250	277
Autres		5 014	5 373
		98 790	88 531
Obligations subordonnées			
	8	1 451	1 398
TOTAL DU PASSIF			
		175 162	148 901
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		8 884	8 884
Excédents non répartis		4 984	5 276
Cumul des autres éléments du résultat global	9	399	249
Réserves		793	330
		15 060	14 739
Capitaux propres – Part revenant au Groupe			
Participations ne donnant pas le contrôle			
		683	773
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES			
		15 743	15 512
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES			
		190 905 \$	164 413 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État consolidé du résultat

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
		2020	2019	2020	2019
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts		539 \$	713 \$	1 255 \$	1 424 \$
Valeurs mobilières		116	54	178	114
		655	767	1 433	1 538
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts		246	349	576	705
Obligations subordonnées		10	18	28	36
Autres		23	28	47	60
		279	395	651	801
REVENU NET D'INTÉRÊTS	11	376	372	782	737
PRIMES NETTES		2 263	2 270	4 814	4 615
AUTRES REVENUS					
Cotisations		96	98	197	196
Ententes de services		202	199	401	385
Commissions sur prêts et cartes de crédit		135	185	334	395
Services de courtage et de fonds de placement		235	223	476	437
Honoraires de gestion et de services de garde		154	148	311	295
Revenus nets de placement	11	2 669	991	2 043	2 415
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurances		(299)	10	213	(157)
Revenus de change		15	19	59	33
Autres		83	28	146	101
		3 290	1 901	4 180	4 100
REVENU TOTAL		5 929	4 543	9 776	9 452
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	5	108	(6)	307	78
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS					
DES CONTRATS D'ASSURANCE		3 616	2 361	5 699	5 481
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Rémunération et autres versements		198	183	356	349
Salaires et avantages sociaux		695	644	1 309	1 230
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		150	134	297	265
Ententes de services et impartition		64	96	124	181
Communications		49	57	103	112
Autres		626	702	1 321	1 337
		1 782	1 816	3 510	3 474
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		423	372	260	419
Impôts sur les excédents		167	56	54	47
EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES					
AUX CAISSES MEMBRES		256 \$	316 \$	206 \$	372 \$
dont :					
Part revenant au Groupe		249 \$	298 \$	186 \$	357 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		7	18	20	15

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État consolidé du résultat global

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	256 \$	316 \$	206 \$	372 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(837)	(205)	6	(292)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(7)	1	-	-
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3	-	-	-
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(6)	-	(1)	-
	(847)	(204)	5	(292)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains nets non réalisés	330	64	402	191
Dotation à la provision pour pertes de crédit comptabilisée en résultat net	7	(1)	11	-
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(71)	(13)	(136)	(15)
	266	50	277	176
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance				
Gains (pertes) nets non réalisés	217	9	(215)	148
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat	14	(14)	48	(20)
	231	(5)	(167)	128
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(77)	(2)	31	15
Reclassement à l'état consolidé du résultat des pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	1	1	2	1
	(76)	(1)	33	16
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	(1)	(2)	1	(2)
	420	42	144	318
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	(427)	(162)	149	26
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	(171) \$	154 \$	355 \$	398 \$
dont :				
Part revenant au Groupe	(180) \$	139 \$	339 \$	379 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	9	15	16	19

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État consolidé du résultat global (suite)

(non audité)

Impôts sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(302) \$	(73) \$	2 \$	(104) \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	-	(2)	-
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(2)	-	-	-
	(305)	(73)	-	(104)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains nets non réalisés	117	23	146	68
Dotations à la provision pour pertes de crédit comptabilisée en résultat net	3	-	4	-
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(27)	(5)	(51)	(6)
	93	18	99	62
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance				
Gains (pertes) nets non réalisés	64	1	(64)	36
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat	4	(6)	18	(7)
	68	(5)	(46)	29
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(28)	4	11	11
Reclassement à l'état consolidé du résultat des pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	1	-	1	-
	(27)	4	12	11
	134	17	65	102
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	(171) \$	(56) \$	65 \$	(2) \$

État consolidé des variations des capitaux propres

(non audité)

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin

	Capital social	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 9)	Réserves			Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>									
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	8 884 \$	5 276 \$	249 \$	265 \$	65 \$	330 \$	14 739 \$	773 \$	15 512 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	-	186	-	-	-	-	186	20	206
Autres éléments du résultat global de la période	-	3	150	-	-	-	153	(4)	149
Résultat global de la période	-	189	150	-	-	-	339	16	355
Rachat net de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	(93)	(93)
Perte sur la dilution de la participation ne donnant pas le contrôle	-	(14)	-	-	-	-	(14)	-	(14)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(13)	(13)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	(463)	-	-	463	463	-	-	-
Autres	-	(4)	-	-	-	-	(4)	-	(4)
SOLDE AU 30 JUIN 2020	8 884 \$	4 984 \$	399 \$	265 \$	528 \$	793 \$	15 060 \$	683 \$	15 743 \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	8 779 \$	4 764 \$	(9) \$	417 \$	(146) \$	271 \$	13 805 \$	748 \$	14 553 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	-	357	-	-	-	-	357	15	372
Autres éléments du résultat global de la période	-	(287)	309	-	-	-	22	4	26
Résultat global de la période	-	70	309	-	-	-	379	19	398
Émission de parts de capital F	104	-	-	-	-	-	104	-	104
Émission de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	7	7
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(18)	(18)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	(242)	-	-	242	242	-	-	-
Autres	-	(3)	-	-	-	-	(3)	2	(1)
SOLDE AU 30 JUIN 2019	8 883 \$	4 589 \$	300 \$	417 \$	96 \$	513 \$	14 285 \$	758 \$	15 043 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2020	2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	260 \$	419 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	124	125
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	2 875	2 310
Dotation à la provision pour pertes de crédit	307	78
Gains nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(189)	(21)
Gains nets sur cession d'immeubles de placement	(102)	-
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(213)	157
Autres	39	-
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	777	(2 090)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(1 694)	1 024
Prêts	7 276	559
Instruments financiers dérivés, montant net	(1 335)	720
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	747	511
Dépôts	15 949	1 455
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	(4 593)	972
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	8 881	(4 983)
Autres	(511)	(860)
Paiement de la contrepartie éventuelle	(206)	(209)
Impôts versés sur les excédents	(23)	(59)
Versements des ristournes aux caisses membres	(115)	(70)
	28 254	38
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	997	-
Remboursement d'obligations subordonnées	(899)	-
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(45)	21
Remboursement d'obligations locatives	(23)	(10)
Émission de parts de capital F	-	104
Rémunération sur les parts de capital	(267)	-
Rachat net de participations ne donnant pas le contrôle	(107)	-
Émission de capital-actions	-	7
Dividendes versés	(13)	(18)
	(357)	104
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(38 004)	(25 852)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	10 331	6 803
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	10 470	18 836
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(148)	(114)
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	129	2
Paiement de la contrepartie éventuelle comptabilisée à la date d'acquisition	(2)	(35)
	(17 224)	(360)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10 673	(218)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	3 084	2 738
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	13 757 \$	2 520 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	885 \$	991 \$
Intérêts et dividendes reçus	1 659	2 210

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nature des activités

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Les caisses membres exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, et chacune d'elles exerce une influence notable sur la Fédération.

De plus, la Fédération est la société mère de plusieurs filiales œuvrant dans les services financiers. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires) ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés intermédiaires de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de la Fédération.

Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers consolidés annuels. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fédération le 11 août 2020.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Fédération. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Événement important

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie de COVID-19. Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois. Le gouvernement du Canada a, quant à lui, instauré différentes mesures de protection au cours du premier trimestre de 2020. Cette situation et les mesures mises en place ont de nombreuses répercussions économiques sur les plans mondial, national, provincial et local. La Fédération a mis en place des mesures d'allègement pour ses membres et clients particuliers et entreprises qui auraient de la difficulté à faire face à leurs obligations financières.

La pandémie de COVID-19 a entraîné de nouvelles sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires. La Fédération suit de près l'évolution de la pandémie et son incidence sur les résultats et sur la situation financière :

- Les titres désignés en vertu de l'approche par superposition ont fait l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation et la Fédération n'a pas enregistré de pertes de valeur.
- Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note 5, « Prêts et provision pour pertes de crédit ».
- Les participations au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et au Programme de crédit aux entreprises (PCE) du gouvernement du Canada ont fait l'objet d'une appréciation afin de déterminer si les critères de décomptabilisation des actifs financiers étaient satisfaits. Pour plus de renseignements, se référer à la note 5, « Prêts et provision pour pertes de crédit ».
- La restriction des voyages par le gouvernement fédéral en raison de la pandémie a eu une incidence sur les volumes actuels et attendus de demandes d'information et de réclamations en assurance voyage, engendrant une hausse de la provision.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

IFRS 17, *Contrats d'assurance*

En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17, dont le report de deux ans de la date d'application initiale d'IFRS 17, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Fédération évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption des modifications qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour plus de précisions sur les autres normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2019, se reporter à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 30 juin 2020						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	135 \$	1 057 \$	- \$	12 565 \$	13 757 \$
Valeurs mobilières	14 047	20 343	31 457	58	626	66 531
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	13 046	13 046
Prêts	-	-	-	-	57 530	57 530
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	208	208
Primes à recevoir	-	-	-	-	2 743	2 743
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	7 248	-	-	-	-	7 248
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	3 683	3 683
Autres	5	-	-	-	1 194	1 199
Total des actifs financiers	21 300 \$	20 478 \$	32 514 \$	58 \$	91 595 \$	165 945 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽⁴⁾	- \$	178 \$	- \$	- \$	74 743 \$	74 921 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	-	208	208
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 022	-	-	-	-	6 022
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	19 443	19 443
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	6 088	-	-	-	-	6 088
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	7 743	7 743
Autres	98	-	-	-	2 147	2 245
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 451	1 451
Total des passifs financiers	12 208 \$	178 \$	- \$	- \$	105 735 \$	118 121 \$

⁽¹⁾ Un montant de 2 805 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Au 30 juin 2020, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M\$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 18 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ». La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Dotation à la provision pour pertes de crédit comptabilisée en résultat net » de l'état consolidé du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 1 117 M\$ à l'actif et de 206 M\$ au passif.

⁽⁴⁾ Le montant à l'échéance que la Fédération sera tenue par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2019	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	273 \$	1 395 \$	- \$	1 416 \$	3 084 \$
Valeurs mobilières	16 712	18 455	12 591	59	1 616	49 433
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	11 352	11 352
Prêts	-	-	-	-	65 113	65 113
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	380	380
Primes à recevoir	-	-	-	-	2 689	2 689
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	4 795	-	-	-	-	4 795
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	2 239	2 239
Autres	-	-	-	-	936	936
Total des actifs financiers	21 507 \$	18 728 \$	13 986 \$	59 \$	85 741 \$	140 021 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽⁴⁾	- \$	84 \$	- \$	- \$	58 888 \$	58 972 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	-	380	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 615	-	-	-	-	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	10 562	10 562
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	4 827	-	-	-	-	4 827
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	5 552	5 552
Autres	268	-	-	-	2 421	2 689
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 398	1 398
Total des passifs financiers	15 710 \$	84 \$	- \$	- \$	79 201 \$	94 995 \$

⁽¹⁾ Un montant de 2 976 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2019, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M\$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 3 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 241 M\$ à l'actif et de 318 M\$ au passif.

⁽⁴⁾ Le montant à l'échéance que la Fédération sera tenue par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

Aucun reclassement d'instruments financiers n'a été effectué au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2020 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour une description des techniques d'évaluation et des données utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels. Aucun changement important n'a été apporté à nos techniques d'évaluation de la juste valeur au cours du trimestre. La Fédération a mis en place des contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas une approximation raisonnable de la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 30 juin 2020		Au 31 décembre 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières	626 \$	627 \$	1 616 \$	1 617 \$
Prêts	57 530	57 876	65 113	65 156
Passifs financiers				
Dépôts	74 743	74 700	58 888	58 724
Obligations subordonnées	1 451	1 541	1 398	1 433

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux. Se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés annuels, qui contient une description de ses 3 niveaux.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

Au 30 juin 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 \$	123 \$	- \$	135 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	5 592	-	-	5 592
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	17 145	825	-	17 970
Corps scolaires ou publics au Canada	16	99	-	115
Administrations publiques à l'étranger	266	-	-	266
Autres titres				
Institutions financières	-	1 280	55	1 335
Autres émetteurs	2	3 859	776	4 637
Titres de participation	3 416	192	867	4 475
	26 449	6 378	1 698	34 525
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	4 314	-	4 314
Contrats de change	-	933	-	933
Autres contrats	-	2 001	-	2 001
	-	7 248	-	7 248
Autres actifs	-	5	-	5
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	26 449	13 631	1 698	41 778
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	249	808	-	1 057
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	2 397	4 134	-	6 531
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	18 803	1 267	-	20 070
Administrations publiques à l'étranger	17	-	-	17
Autres titres				
Institutions financières	5	4 138	-	4 143
Autres émetteurs	14	613	70	697
Titres de participation	-	2	55	57
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	21 485	10 962	125	32 572
Instruments financiers des fonds distincts	6 537	10 553	118	17 208
Total des actifs financiers	54 471 \$	35 146 \$	1 941 \$	91 558 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	- \$	178 \$	- \$	178 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 616	406	-	6 022
Autres	-	-	98	98
	5 616	584	98	6 298
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	3 899	-	3 899
Contrats de change	-	282	-	282
Autres contrats	-	1 907	-	1 907
	-	6 088	-	6 088
Total des passifs financiers	5 616 \$	6 672 \$	98 \$	12 386 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 \$	264 \$	- \$	273 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 487	-	-	8 487
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 680	785	-	16 465
Corps scolaires ou publics au Canada	15	89	-	104
Administrations publiques à l'étranger	133	-	-	133
Autres titres				
Institutions financières	17	810	55	882
Autres émetteurs	1	3 494	771	4 266
Titres de participation	3 447	589	794	4 830
	27 789	6 031	1 620	35 440
Instrument financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 515	-	1 515
Contrats de change	-	286	-	286
Autres contrats	-	2 994	-	2 994
	-	4 795	-	4 795
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	27 789	10 826	1 620	40 235
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9	1 386	-	1 395
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	2 020	1 907	-	3 927
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	6 017	593	-	6 610
Administrations publiques à l'étranger	11	-	-	11
Autres titres				
Institutions financières	5	1 451	-	1 456
Autres émetteurs	-	517	70	587
Titres de participation	-	2	57	59
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 062	5 856	127	14 045
Instrument financiers des fonds distincts	6 588	10 351	81	17 020
Total des actifs financiers	42 439 \$	27 033 \$	1 828 \$	71 300 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	- \$	84 \$	- \$	84 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 193	422	-	10 615
Autres	-	-	268	268
	10 193	506	268	10 967
Instrument financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 396	-	1 396
Contrats de change	-	528	-	528
Autres contrats	-	2 903	-	2 903
	-	4 827	-	4 827
Total des passifs financiers	10 193 \$	5 333 \$	268 \$	15 794 \$

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2020 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

La Fédération a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2020, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés ainsi qu'aux techniques d'évaluation. Certains changements ont été apportés aux intervalles de valeurs de données utilisées pour l'établissement de la juste valeur, mais n'ont pas entraîné de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Pour une description du processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés annuels.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	55 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	55 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	2	2	(1)	-	-	-	-	3
Billets à terme adossés à des actifs	4	-	1	-	-	-	(1)	4
Obligations hypothécaires	710	-	26	-	-	-	(26)	710
Autres titres de créances	55	-	-	-	-	6	(2)	59
Titres de participation	794	(2)	8	-	-	76	(9)	867
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 620	-	34	-	-	82	(38)	1 698
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	70	-	-	1	-	-	(1)	70
Titres de participation	57	-	-	(2)	-	-	-	55
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	127	-	-	(1)	-	-	(1)	125
Instruments financiers des fonds distincts	81	-	(3)	-	-	45	(5)	118
Total des actifs financiers	1 828 \$	- \$	31 \$	(1) \$	- \$	127 \$	(44) \$	1 941 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	268 \$	- \$	38 \$	- \$	- \$	- \$	(208) \$	98 \$
Total des passifs financiers	268 \$	- \$	38 \$	- \$	- \$	- \$	(208) \$	98 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	56 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	56 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	1	-	1	-	-	-	-	2
Billets à terme adossés à des actifs	5	-	-	-	-	-	-	5
Obligations hypothécaires	736	-	16	-	-	-	(21)	731
Autres titres de créances	-	-	(1)	-	-	53	-	52
Titres de participation	698	(5)	(15)	-	-	136	(16)	798
Autres actifs	13	-	-	-	-	-	(13)	-
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 509	(5)	1	-	-	189	(50)	1 644
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	89	-	-	1	-	-	(1)	89
Obligations corporatives	8	-	-	-	-	-	(8)	-
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	97	-	-	1	-	-	(9)	89
Instruments financiers des fonds distincts	72	-	2	-	-	4	-	78
Total des actifs financiers	1 678 \$	(5) \$	3 \$	1 \$	- \$	193 \$	(59) \$	1 811 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	319 \$	- \$	69 \$	- \$	- \$	- \$	(244) \$	144 \$
Total des passifs financiers	319 \$	- \$	69 \$	- \$	- \$	- \$	(244) \$	144 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignements sur le classement des prêts et des éléments hors bilan en fonction de la qualité du crédit, se référer au tableau qui présente les tranches de probabilités de défaut (PD) par rapport aux niveaux de risque des prêts et des éléments hors bilan de la note 7 « Prêts et provision pour perte de crédit » des états financiers consolidés annuels.

Prêts

Au 30 juin 2020	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	180 \$	- \$	- \$	180 \$
Très faible	1 010	-	-	1 010
Faible	1 784	460	-	2 244
Moyen	191	395	-	586
Élevé	122	75	-	197
Défaut	-	4	8	12
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	3 287 \$	934 \$	8 \$	4 229 \$
Provision pour pertes de crédit	(7)	(3)	(5)	(15)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	3 280 \$	931 \$	3 \$	4 214 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	1 497 \$	1 \$	- \$	1 498 \$
Très faible	2 675	-	-	2 675
Faible	6 795	344	-	7 139
Moyen	5 189	1 231	-	6 420
Élevé	22	1 394	-	1 416
Défaut	-	-	256	256
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	16 178 \$	2 970 \$	256 \$	19 404 \$
Provision pour pertes de crédit	(94)	(186)	(151)	(431)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	16 084 \$	2 784 \$	105 \$	18 973 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽¹⁾				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	25 055 \$	- \$	- \$	25 055 \$
Autre que catégorie investissement	6 182	1 752	-	7 934
Sous-surveillance	192	1 283	-	1 475
En défaut	-	-	219	219
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	31 429 \$	3 035 \$	219 \$	34 683 \$
Provision pour pertes de crédit	(17)	(39)	(76)	(132)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	31 412 \$	2 996 \$	143 \$	34 551 \$

⁽¹⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	515 \$	- \$	- \$	515 \$
Très faible	1 970	-	-	1 970
Faible	1 527	8	-	1 535
Moyen	46	83	-	129
Élevé	1	21	-	22
Défaut	-	4	8	12
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	4 059 \$	116 \$	8 \$	4 183 \$
Provision pour pertes de crédit	(5)	(1)	(4)	(10)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	4 054 \$	115 \$	4 \$	4 173 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	1 558 \$	- \$	- \$	1 558 \$
Très faible	3 610	-	-	3 610
Faible	8 459	139	-	8 598
Moyen	3 515	1 313	-	4 828
Élevé	23	1 701	-	1 724
Défaut	-	-	249	249
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	17 165 \$	3 153 \$	249 \$	20 567 \$
Provision pour pertes de crédit	(103)	(186)	(130)	(419)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	17 062 \$	2 967 \$	119 \$	20 148 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽¹⁾				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	32 946 \$	- \$	- \$	32 946 \$
Autre que catégorie investissement	7 662	220	-	7 882
Sous-surveillance	101	164	-	265
En défaut	-	-	114	114
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	40 709 \$	384 \$	114 \$	41 207 \$
Provision pour pertes de crédit	(12)	(3)	(20)	(35)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	40 697 \$	381 \$	94 \$	41 172 \$

⁽¹⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 30 juin 2020	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	14 043 \$	1 \$	- \$	14 044 \$
Très faible	20 866	3	-	20 869
Faible	7 476	66	-	7 542
Moyen	3 654	1 354	-	5 008
Élevé	24	716	-	740
Défaut	-	-	68	68
Total des éléments hors bilan bruts	46 063 \$	2 140 \$	68 \$	48 271 \$
Provision pour pertes de crédit	(30)	(4)	-	(34)
Total des éléments hors bilan nets	46 033 \$	2 136 \$	68 \$	48 237 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	13 137 \$	- \$	- \$	13 137 \$
Autre que catégorie investissement	8 442	926	-	9 368
Sous-surveillance	119	454	-	573
En défaut	-	-	33	33
Total des éléments hors bilan bruts	21 698 \$	1 380 \$	33 \$	23 111 \$
Provision pour pertes de crédit	(6)	(2)	-	(8)
Total des éléments hors bilan nets	21 692 \$	1 378 \$	33 \$	23 103 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	13 159 \$	3 \$	- \$	13 162 \$
Très faible	19 690	2	-	19 692
Faible	7 525	16	-	7 541
Moyen	3 786	1 188	-	4 974
Élevé	14	722	-	736
Défaut	-	-	32	32
Total des éléments hors bilan bruts	44 174 \$	1 931 \$	32 \$	46 137 \$
Provision pour pertes de crédit	(24)	(2)	-	(26)
Total des éléments hors bilan nets	44 150 \$	1 929 \$	32 \$	46 111 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	12 850 \$	- \$	- \$	12 850 \$
Autre que catégorie investissement	9 057	78	-	9 135
Sous-surveillance	36	53	-	89
En défaut	-	-	2	2
Total des éléments hors bilan bruts	21 943 \$	131 \$	2 \$	22 076 \$
Provision pour pertes de crédit	(6)	-	-	(6)
Total des éléments hors bilan nets	21 937 \$	131 \$	2 \$	22 070 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	5 \$	1 \$	4 \$	10 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	-	-	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	-	1	-	1
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	1	2	-	3
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	1	-	-	1
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	-	-	-	-
Autres	-	(1)	1	-
	2	2	1	5
Radiations et recouvrements	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	7 \$	3 \$	5 \$	15 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers⁽⁷⁾				
Solde au début de la période	133 \$	188 \$	130 \$	451 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	149	(140)	(9)	-
Étape 2	(40)	77	(37)	-
Étape 3	-	(23)	23	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(10)	15	131	136
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(109)	87	110	88
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	24	16	-	40
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(9)	(16)	(24)	(49)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(8)	(11)	(5)	(24)
Autres	-	(1)	1	-
	(3)	4	190	191
Radiations et recouvrements	-	-	(169)	(169)
Solde à la fin de la période	130 \$	192 \$	151 \$	473 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	12 \$	3 \$	20 \$	35 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	1	(1)	-	-
Étape 2	(8)	8	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	-	7	42	49
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	8	21	15	44
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	5	1	-	6
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(2)	(1)	-	(3)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	1	1	1	3
Autres	-	-	(2)	(2)
	5	36	56	97
Radiations et recouvrements	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	17 \$	39 \$	76 \$	132 \$
Total des soldes à la fin de la période	154 \$	234 \$	232 \$	620 \$
Composition				
Prêts	118 \$	228 \$	232 \$	578 \$
Éléments hors bilan ⁽⁸⁾	36	6	-	42

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à une modification des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La totalité de la provision pour pertes de crédit relative aux éléments hors bilan est présentée à même la section des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers pour les fins de ce tableau, étant donné que les montants de provision et les variations de celle-ci qui sont attribuables aux autres catégories d'éléments hors bilan ne sont pas significatifs.

(8) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan consolidé.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	4 \$	1 \$	5 \$	10 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	-	-	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	-	-	-	-
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	-	-	-	-
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	4 \$	1 \$	5 \$	10 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers⁽⁷⁾				
Solde au début de la période	129 \$	259 \$	110 \$	498 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	142	(134)	(8)	-
Étape 2	(27)	48	(21)	-
Étape 3	-	(19)	19	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(47)	26	97	76
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(82)	13	104	35
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	31	27	-	58
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(12)	(29)	(24)	(65)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(10)	(22)	-	(32)
Autres	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	124 \$	169 \$	114 \$	407 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	9 \$	5 \$	6 \$	20 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	2	(2)	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(1)	-	5	4
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(1)	(1)	(4)	(6)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	2	-	-	2
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(1)	-	-	(1)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	1	-	1	2
Autres	-	-	5	5
Solde à la fin de la période	11 \$	2 \$	13 \$	26 \$
Total des soldes à la fin de la période	139 \$	172 \$	132 \$	443 \$
Composition				
Prêts	112 \$	170 \$	132 \$	414 \$
Éléments hors bilan ⁽⁸⁾	27	2	-	29

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à une modification des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La totalité de la provision pour pertes de crédit relative aux éléments hors bilan est présentée à même la section des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers pour les fins de ce tableau, étant donné que les montants de provision et les variations de celle-ci qui sont attribuables aux autres catégories d'éléments hors bilan ne sont pas significatifs.

(8) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan consolidé.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. L'évolution de la pandémie de COVID-19 et sa résolution à venir causent de l'incertitude. La direction a donc dû poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans le contexte actuel, ce qui augmente le risque d'ajustements au cours des prochaines périodes.

Les principales sources d'incertitudes liées à la pandémie qui ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues au 30 juin 2020 concernent, sans toutefois s'y limiter, l'évaluation des incidences de la situation sur le risque de défaillance des emprunteurs et sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, ainsi que la détermination des variables macroéconomiques utilisées pour calculer la provision.

Des jugements importants ont dû être portés afin d'estimer les incidences défavorables du contexte actuel sans précédent sur le risque de défaillance des différents types d'emprunteurs, et conséquemment sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision. Pour estimer ces incidences, il faut également tenir compte de l'effet favorable des mesures de soutien des banques centrales et des gouvernements, lesquelles sont d'un niveau sans précédent et sont en constante évolution depuis le début de la pandémie. En ce qui concerne le recours au programme de report de paiements offert à ses membres et clients, la Fédération a considéré qu'il n'indiquait pas, pris de façon isolée, une augmentation du risque de défaillance sur la durée de vie de l'instrument financier. Ainsi, le recours à ce programme n'a pas été considéré comme un critère suffisant à lui seul pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit et entraîner la migration d'un instrument financier à l'étape 2 du modèle de dépréciation. Le recours à ce programme ne se traduit pas non plus par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard.

La Fédération utilise trois scénarios macroéconomiques pour calculer la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. Les incertitudes majeures qu'entraîne la pandémie de COVID-19 complexifient de façon importante la détermination d'hypothèses raisonnables et justifiables sur l'évolution des variables macroéconomiques pour les différents scénarios et la probabilité d'occurrence y étant associée. Ces incertitudes, portant notamment sur la durée et l'ampleur des effets de la pandémie de COVID-19 sur les différentes variables macroéconomiques utilisées dans les modèles, de même que sur l'effet positif des mesures de soutien des banques centrales et des gouvernements, ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour réviser les hypothèses liées aux informations prospectives. Considérant la nature atypique de la crise économique actuelle, la direction a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit quant au degré de corrélation entre les données d'entrées liées aux indicateurs prospectifs et les pertes de crédit attendues.

Les scénarios macroéconomiques sélectionnés pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur présentés dans les tableaux suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit.

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 30 juin 2020						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	15,0 %	1,4 %	16,7 %	1,7 %	9,2 %	2,0 %
Taux de chômage (moyenne)	7,8 %	5,7 %	7,5 %	5,1 %	11,9 %	7,5 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,2 %	1,8 %	3,7 %	2,3 %	(1,0) %	1,3 %
Prix des maisons (variation annualisée)	2,0 %	2,9 %	6,4 %	2,8 %	(7,4) %	2,4 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	139 p.b.	123 p.b.	108 p.b.	89 p.b.	205 p.b.	151 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	21,4 %	8,3 %	33,2 %	8,9 %	(5,4) %	9,1 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2019						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,3 %	1,5 %	2,3 %	1,9 %	(1,0) %	1,3 %
Taux de chômage (moyenne)	4,5 %	4,5 %	4,1 %	3,5 %	6,1 %	7,1 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,9 %	1,7 %	3,8 %	2,6 %	(1,9) %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	1,5 %	0,7 %	6,3 %	1,9 %	(5,8) %	(0,4) %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	124 p.b.	125 p.b.	94 p.b.	87 p.b.	173 p.b.	157 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	4,7 %	2,9 %	9,9 %	7,6 %	(25,8) %	8,6 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

La révision des scénarios macroéconomiques et de la probabilité d'occurrence associée à chacun avait eu une incidence à la hausse sur la provision pour pertes de crédit attendues au 31 mars 2020. Au cours du deuxième trimestre de 2020, le contexte économique a connu un repli encore plus marqué que ce qui avait été anticipé au 31 mars, principalement en raison d'un confinement plus long et d'un déconfinement plus graduel que ce qui avait été projeté. Cela s'est traduit par une hausse supplémentaire de la provision pour pertes de crédit au 30 juin 2020 par rapport au trimestre précédent. Toutefois, la fin graduelle des principales mesures de confinement fait que l'activité économique commence déjà à se relever.

Ainsi, le scénario de base prévoit une nette amélioration de l'activité économique au troisième trimestre de 2020, avec un rebond d'un peu plus de 40 % du PIB réel à un rythme annualisé et une reprise qui se poursuit au cours du quatrième trimestre de 2020 et en 2021. Le taux de chômage devrait continuer de s'améliorer assez rapidement à court terme pour terminer l'année 2020 sous les 8 %. Le marché de l'habitation pourrait connaître quelques remous à court terme, mais ce scénario prévoit le retour à une croissance des prix d'ici la fin de l'année 2020 et qui se poursuivrait en 2021.

Dans le scénario pessimiste, l'économie afficherait un nouveau recul au quatrième trimestre de 2020 en raison d'une deuxième vague de cas de COVID-19 et de la réintroduction de certaines mesures contraignantes pour l'activité économique. Ainsi, le rebond plus faible du PIB réel de 25 % prévu au troisième trimestre de 2020 serait suivi d'une décroissance de 10 % au quatrième trimestre, puis d'une croissance économique demeurant plus lente par la suite par rapport au scénario de base. Le ressac de l'économie au quatrième trimestre de 2020 serait accompagné d'un retour du taux de chômage à plus de 12 %. En ce qui concerne le marché de l'habitation, le scénario baissier table sur un recul du prix des maisons d'environ 15 %.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une reprise économique plus rapide que le scénario de base. Ce scénario prévoit que le taux de chômage devrait continuer de s'améliorer assez rapidement à court terme et demeurer un peu plus bas que dans le scénario de base. Ce scénario prévoit le retour à une croissance un peu plus soutenue du prix des maisons d'ici la fin de l'année 2020.

L'évolution des perspectives économiques après le 30 juin 2020 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Selon l'IFRS 9	388 \$	342 \$
Pondération de 100% attribuée au scénario :		
De base	351 \$	344 \$
Optimiste	308	327
Pessimiste	506	346

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS (suite)

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Selon l'IFRS 9	388 \$	342 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	350 \$	332 \$

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Au cours du trimestre, la Fédération a participé au Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), mis en œuvre en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC). Au terme de ce programme, nous octroyons des prêts qui sont financés par le gouvernement. Nous avons établi que ces prêts étaient admissibles aux fins de décomptabilisation puisque la totalité des flux de trésorerie est transmise à EDC et que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des prêts a de plus été transférée. La Fédération conserve un lien avec ces actifs décomptabilisés car elle administre ces prêts. Au 30 juin 2020, des prêts de 3 M\$ avaient été accordés aux clients de la Fédération spécifiquement aux termes du programme CUEC.

La Fédération collabore de plus dans le cadre du Programme fédéral de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada (BDC) mis en place par l'entremise du Programme de crédit aux entreprises (PCE), en vertu duquel la Fédération accorde des prêts à terme. La BDC a conclu avec la Fédération une facilité conjointe aux termes de laquelle la BDC acquiert automatiquement une participation de 80 % dans des prêts à terme accordés aux clients admissibles de la Fédération. La participation dans les prêts qui est financée par la BDC est décomptabilisée du bilan consolidé étant donné que les risques et les avantages, y compris l'ensemble des intérêts et des pertes sur créances, sont transférés à la BDC. La Fédération conserve un lien avec ces actifs décomptabilisés car elle administre ces prêts. Au 30 juin 2020, aucun prêt n'avait été accordé à nos clients spécifiquement dans le cadre de ce programme de prêts conjoints.

NOTE 6 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, la Fédération émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. Une entité structurée est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Fédération. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Fédération a accordé du financement à cette entité afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par la Fédération peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. La Fédération dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. En raison de la pandémie de COVID-19, la Banque du Canada a temporairement élargi l'éventail de garanties admissibles aux termes de son programme d'opérations de prise en pension à plus d'un jour, comprenant les obligations sécurisées émises « en nom propre » (auto-détenues) par la Fédération. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation pour l'entité structurée ni pour la Fédération, et ils ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. Les obligations sécurisées, d'un montant de 5 922 M\$ au 30 juin 2020 (5 654 M\$ au 31 décembre 2019), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

NOTE 7 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Fédération n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels la Fédération peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	3 318 \$	38 \$	711 \$	4 067 \$	3 128 \$	32 \$	555 \$	3 715 \$
Entreprises et gouvernements	9 786	-	46 452	56 238	5 835	-	43 089	48 924
Institutions de dépôts	8 482	-	6 134	14 616	2 596	-	3 737	6 333
	21 586 \$	38 \$	53 297 \$	74 921 \$	11 559 \$	32 \$	47 381 \$	58 972 \$

NOTE 8 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Le 26 mai 2020, la Fédération a émis des billets subordonnés admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour un montant de 1 G\$, moins les frais d'émission de 3 M\$. Les billets portent intérêt à un taux fixe annuel de 2,856 % jusqu'au 26 mai 2025 et, par la suite, un taux équivalent au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 2,11 % jusqu'à leur échéance le 26 mai 2030. Ces billets sont rachetables au gré de l'émetteur à compter du 26 mai 2025 sous réserve de conditions et d'approbation préalable de l'autorité réglementaire. De plus, ces billets sont automatiquement et immédiatement convertibles en parts Z – capital contingent de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la réglementation sur les fonds propres.

NOTE 9 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 30 juin 2020		Au 31 décembre 2019	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Gains nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	401 \$	5 \$	128 \$	1 \$
Gains (pertes) nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(25)	(4)	132	6
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	21	-	(12)	-
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	2	-	1	-
Cumul des autres éléments du résultat global	399 \$	1 \$	249 \$	7 \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 18 M\$ au 30 juin 2020 (3 M\$ au 31 décembre 2019) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 10 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Fédération et la manière dont cette dernière atteint ses objectifs relatifs à la gestion des fonds propres proviennent de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers (ligne directrice) émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8,0 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3,0 %.

Au 30 juin 2020, la Fédération respecte les exigences réglementaires de l'AMF relatives aux ratios de fonds propres et au ratio de levier.

Le tableau qui suit présente le solde des fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios de fonds propres de la Fédération :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	11 898 \$	11 073 \$
Fonds propres de la catégorie 1	11 898	11 073
Total des fonds propres ⁽¹⁾	12 158	11 073
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres		
Risque de crédit	54 522	53 243
Risque de marché	2 949	3 091
Risque opérationnel	9 117	9 063
Total des actifs pondérés en fonction des risques	66 588 \$	65 397 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	17,9 %	16,9 %
Fonds propres de la catégorie 1	17,9	16,9
Total des fonds propres	18,3	16,9
Levier	9,2	9,0
Exposition du ratio de levier	129 393 \$	123 322 \$

⁽¹⁾ Au cours du 2^e trimestre 2020, la Fédération a procédé à l'émission de billets subordonnés admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité et considérés à titre de fonds propres de la catégorie 2. Pour de plus amples détails, se référer à la note 8, « Obligations subordonnées ».

NOTE 11 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET REVENUS NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers				
Au coût amorti	548 \$	722 \$	1 273 \$	1 441 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	107	40	159	85
À la juste valeur par le biais du résultat net	-	5	1	12
	655	767	1 433	1 538
Frais d'intérêts sur les passifs financiers				
Au coût amorti	279	395	651	801
	376 \$	372 \$	782 \$	737 \$

REVENUS NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin	2020			2019		
	Produits et frais d'intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total	Produits et frais d'intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total
Revenus nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	70 \$	529 \$	599 \$	66 \$	81 \$	147 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	115	1 673	1 788	133	618	751
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	25	98	123	35	19	54
Au coût amorti et autres	30	129	159	33	6	39
	240 \$	2 429 \$	2 669 \$	267 \$	724 \$	991 \$

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	2020			2019		
	Produits et frais d'intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total	Produits et frais d'intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total
Revenus nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	129 \$	(373) \$	(244) \$	140 \$	338 \$	478 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	254	1 473	1 727	264	1 495	1 759
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	61	189	250	70	20	90
Au coût amorti et autres	62	248	310	66	22	88
	506 \$	1 537 \$	2 043 \$	540 \$	1 875 \$	2 415 \$

NOTE 12 – INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Au cours du premier trimestre de 2020, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. Certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins étaient auparavant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et sont maintenant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises. Certaines activités de Fiducie Desjardins, préalablement présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises se retrouvent maintenant dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les montants correspondants des périodes précédentes ont été retraités afin de tenir compte des reclassements.

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers de la Fédération par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin										
Revenu net d'intérêts	277 \$	285 \$	3 \$	3 \$	- \$	- \$	96 \$	84 \$	376 \$	372 \$
Primes nettes	-	-	1 087	1 085	1 215	1 222	(39)	(37)	2 263	2 270
Autres revenus	543	525	2 358	1 208	157	37	232	131	3 290	1 901
Revenu total	820	810	3 448	2 296	1 372	1 259	289	178	5 929	4 543
Dotation à la provision pour pertes de crédit	97	(6)	1	-	-	-	10	-	108	(6)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	2 590	1 559	1 026	805	-	(3)	3 616	2 361
Frais autres que d'intérêts	606	624	519	517	323	303	334	372	1 782	1 816
Excédents d'exploitation	117	192	338	220	23	151	(55)	(191)	423	372
Impôts sur les excédents	26	50	77	41	7	28	57	(63)	167	56
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	91 \$	142 \$	261 \$	179 \$	16 \$	123 \$	(112) \$	(128) \$	256 \$	316 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	91 \$	142 \$	261 \$	179 \$	9 \$	105 \$	(112) \$	(128) \$	249 \$	298 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	7	18	-	-	7	18

NOTE 12 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ (suite)

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Revenu net d'intérêts	596 \$	578 \$	6 \$	6 \$	- \$	- \$	180 \$	153 \$	782 \$	737 \$
Primes nettes	-	-	2 304	2 282	2 592	2 406	(82)	(73)	4 814	4 615
Autres revenus	1 091	1 081	2 636	2 684	242	160	211	175	4 180	4 100
Revenu total	1 687	1 659	4 946	4 972	2 834	2 566	309	255	9 776	9 452
Dotation à la provision pour pertes de crédit	290	77	3	-	-	-	14	1	307	78
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	3 631	3 578	2 068	1 906	-	(3)	5 699	5 481
Frais autres que d'intérêts	1 292	1 274	1 043	1 009	653	610	522	581	3 510	3 474
Excédents d'exploitation	105	308	269	385	113	50	(227)	(324)	260	419
Impôts sur les excédents	24	81	49	73	24	8	(43)	(115)	54	47
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	81 \$	227 \$	220 \$	312 \$	89 \$	42 \$	(184) \$	(209) \$	206 \$	372 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	81 \$	227 \$	220 \$	312 \$	69 \$	27 \$	(184) \$	(209) \$	186 \$	357 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	20	15	-	-	20	15

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
Au 30 juin 2020	73 609 \$		49 574 \$		14 684 \$		53 038 \$		190 905 \$	
Au 31 décembre 2019	63 019 \$		48 072 \$		13 860 \$		39 462 \$		164 413 \$	

INFORMATION GÉNÉRALE

Fédération des caisses Desjardins du Québec

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5 Canada
Téléphone : 514 281-7000
www.desjardins.com

The English version of this quarterly report is available upon request.